

Séance du 20 novembre 2023

**À propos d'une toute première académie à Montpellier
aux alentours de 1650 :**
Certitudes historiques et interrogations

Christian NIQUE

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

MOTS-CLÉS

Académie, Montpellier, Première, Constituée, Sociabilité, Savants, Lettrés, Protestants, Catholiques, Bonnel, Digby, Du Roure.

RÉSUMÉ

Contrairement à ce que l'on croit, la Société Royale des Sciences fondée en 1706 à Montpellier n'est pas la première Académie montpelliéraine. Il a existé une toute première académie à Montpellier au milieu du XVII^e siècle, attestée par deux documents d'époque, évoquée par plusieurs historiens, et pourtant totalement oubliée dans la mémoire locale. En partant d'un récent article de Simone Mazauric, qui remet au jour cette Académie, le seul article jusqu'à ce jour sur le sujet, le présent propos vise à replacer cette compagnie dans son contexte montpelliérain, dans sa ville et dans son époque, et, partant, de la réinscrire dans l'histoire du mouvement académique à Montpellier, à sa juste place : elle est la première des quatre académies successives, et donc l'ancêtre de l'actuelle Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

« [...] une des plus célèbres académies de France », une « haute assemblée scientifique ».

(Kenelm Digby, 1658)

« La célèbre académie de Montpellier [...] qui a fait quelque bruit dans l'Empire des Lettres ».

(Samuel Chappuzeau, 1666)

« La notoriété de l'Académie de Montpellier [...] ne s'est pas perpétuée à l'évidence au-delà de sa disparition, notamment dans le milieu savant montpelliérain dont tout laisse à penser qu'il l'a, volontairement ou non, totalement ignorée ».

(Simone Mazauric, 2011)

L'habitude a été prise à Montpellier, depuis fort longtemps, de dater le début du mouvement académique montpelliérain en l'année 1706. Cette année-là, sur l'initiative de quelques savants et érudits, le roi Louis XIV a signé des Lettres Patentes qui ont fondé, sous le nom de Société Royale des Sciences, une académie que l'on considère depuis comme la première.

Elle a fonctionné jusqu'en 1793. Elle a été suivie par une seconde, de 1795 à 1816, la Société Libre des Sciences et Belles Lettres de Montpellier. Puis il s'en est créé une troisième, en 1846, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, qui est toujours en fonctionnement aujourd'hui. Il y aurait eu trois sociétés académiques successives, chacune avec des statuts spécifiques : celle de 1706, celle de 1795, et celle de 1846. Il n'y aurait rien eu avant 1706.

Il va falloir réviser cette histoire. Il a existé à Montpellier une académie avant la Société royale de 1706, un demi-siècle avant. Son existence est attestée par deux documents de l'époque :

- Le premier est un livre de 1658, dont le titre est *A late discourse made in a solemne assembly of nobles and learned men at Montpellier in France*¹. L'auteur en est le Chevalier Digby, Chancelier de la reine d'Angleterre. Le titre de ce livre signale l'existence à Montpellier d'une assemblée de nobles et de lettrés ; avant le texte lui-même, une note aux lecteurs précise que cette assemblée est une « académie » ; elle dit même « une des plus célèbres académies de France », une « haute assemblée scientifique² ».
- Le second document d'époque est un bref paragraphe d'un ouvrage publié neuf ans plus tard, en 1667, dont l'auteur est un certain Samuel Chappuzeau, et dont le titre est « L'Europe vivante ». Chappuzeau présente, concernant plusieurs pays d'Europe, quelques particularités qu'il juge intéressantes de faire connaître. Il consacre une trentaine de lignes à « la célèbre académie de Montpellier », « qui a fait quelque bruit dans l'Empire des Lettres », qu'il considère, donc, comme exceptionnelle³ :

« Je ne puis m'empescher de faire revivre icy une autre Société qui n'est plus par l'insconstance de quelques uns de ses membres, et qui a fait quelque bruit dans l'Empire des Lettres, tandis qu'elle estoit sur piés. C'est la celebre Academie de Montpellier, composée de vingt & quatre sçavans de tous Ordres, de gens d'Église, de Conseillers de Cours Souveraines, de Jurisconsultes, de Medecins, de Mathématiciens & de Curieux. Monsieur Du Roure, Lieutenant de Roy dans la Province de Languedoc voulut être de leur corps, & présider à son tour ; & il signa dans le Livre qui contenait leurs règlements, conformes à ceux de l'Académie de Castres, de laquelle ils les avaient empruntez. L'illustre Chevalier Digby, Chancelier de la Reine d'Angleterre souhaita aussi d'être un de ses membres, & assista à trois séances avec une satisfaction réciproque, comme je l'ay appris d'un de mes amis. En la première, où il fut amené par Monsieur Bonel, Secrétaire de la Compagnie, & l'un des grans Mathématiciens

¹ Ce livre est paru une première fois, à Paris, en français, en 1657, sous le titre *Discours fait en une célèbre assemblée par le Chevalier Digby...* L'année suivante, il est traduit en anglais et publié à Londres sous le titre *A late discourse made in a solemne assembly of nobles and learned men at Montpellier in France*.

² Digby, *A late discourse...*, 1658, « This exquisite philosophical discourse was made by that renowned Knight, Sir Kenelme Digby, in one of the most famous academies of France [...] all that great assembly, composed of the choice of wits under that clime stood then astonished at the profonde speculations of the author [...] », p. 7-8.

³ Chappuzeau écrit qu'il a été informé sur cette Académie par un ami. Il pourrait s'agir de Paul Péliisson, proche de Mlle de Scudéry et membre de l'Académie française. Péliisson avait participé à la fondation de l'Académie de Castres, avec laquelle il a toujours gardé des contacts. Chappuzeau le connaissait bien : il a écrit un traité pour Péliisson, que Péliisson a signé, et qui a été lu en plusieurs séances à l'Académie de Castres en 1657. Péliisson a pu lui parler de l'Académie de Castres, lui signaler que l'Académie de Montpellier lui avait emprunté ses règlements, et donc lui parler de l'Académie de Montpellier (Cf. Niderst, 1976, p. 98 note 668).

du Siècle, Monsieur de Pradilles, l'un des habiles du Corps se trouva Modérateur, & l'on examina *Si la Pierre philosophale est possible*. En la seconde, *Si le Monde est de toute éternité*. Et en la troisième cet Illustre Chevalier prononça ce docte Discours qui se trouve imprimé *Sur la Poudre de Sympathie*, & qui fit voir la vaste étendue de son esprit »⁴.

Ces deux livres, celui de Digby et celui de Chappuzeau, ont été des succès : ils ont connu une très large diffusion (quarante traductions et rééditions en un siècle pour le second), sans avoir jamais été démentis, ce qui renforce leur crédibilité historique.

Si l'existence de cette première Académie a disparu de la mémoire montpelliéraine, ce n'est pas qu'elle ait été oubliée des historiens. Plusieurs biographes et commentateurs de Digby l'ont signalée, comme par exemple :

- Charles Marty-Laveaux, qui écrit en 1861 que Digby a exposé les principes de la poudre de sympathie « devant l'Académie de Montpellier » (cf. bibliographie, p. 6)
- John Fulton, qui parle en 1960 d'un discours peu cohérent de Digby « devant l'Académie des Sciences de Montpellier » (cf. bibliographie, p. 207).
- ou encore Anne-Laure de Meyer, qui a dans sa thèse en 2017, évoqué plusieurs fois l'existence de cette académie (cf. bibliographie, pp. 65, 85, 551, 558, etc.).

Récemment, d'autres historiens que ceux qui s'intéressent à Digby, et qui ont retrouvé le texte de Chappuzeau, ont aussi évoqué notre première Académie :

- En 1979, Pierre Chabbert a donné une conférence à la Société Montpelliéraine d'Histoire de la Médecine, dont le titre était « Aux origines de la Société Royale des Sciences de Montpellier : une académie méconnue au milieu du XVII^e siècle » : le texte de cette conférence n'a malheureusement pas été publié et il a disparu⁵.
- En 1980, dans une publication célèbre du CNRS, Cornélis de Waard mentionne, dans une note, « une académie fondée à Montpellier au milieu du XVII^e siècle, sur le modèle de celle de Castres »⁶.
- En 2017, Simone Mazauric, signale, dans une conférence qu'elle donne à l'Académie de Nîmes et qui est publiée dans le Bulletin de cette société, qu'« une académie existait à Montpellier dans la seconde moitié du XVII^e siècle [...] », et elle lui consacre quelques lignes⁷.
- En 2017 toujours, elle évoque à nouveau cette Académie dans un ouvrage qu'elle consacre à un savant nîmois du XVII^e siècle, Claude Guiraud ; elle y reprend les informations données par Chappuzeau, et elle y développe un premier portrait de Bonnel, le secrétaire de l'Académie⁸.
- En 2021, Simone Mazauric consacre tout un article de treize pages à l'Académie : « Une académie très discrète : l'Académie de Montpellier (1648 ? – 1665 ?) »⁹ : c'est la première étude sur notre première Académie, et jusqu'à ce jour la seule.

⁴ *L'Europe vivante, ou relation nouvelle historique et politique de tous ses estats selon la face qu'ils ont sur la fin de l'année 1666...*, Genève, Herman Widerhold, 1667, p. 328.

⁵ In Dulieu, 1980 (Cf. bibliographie).

⁶ Tannery, tome VII, p. 245 (Cf. bibliographie).

⁷ Mazauric, « Un républicain... », 2017, p. 106.

⁸ Simone Mazauric, *Le physicien nîmois...*, 2017, p. 75-76.

⁹ Simone Mazauric, « Une Académie très discrète : l'Académie de Montpellier (1648? – 1665?) », in *Dix-Septième siècle*, 2021, n°12, p. 31-44.

Le point de vue de Simone Mazauric, qui fait autorité, est celui d'une historienne des sciences à l'époque moderne. Ses travaux visent notamment à mettre au jour la contribution d'un réseau de savants languedociens à l'évolution de la pensée scientifique de ces années-là, dont un des membres de notre académie a fait partie. L'objectif du présent propos est de prolonger cette étude irremplaçable en replaçant l'académie en question dans son contexte montpelliérain, dans sa ville, dans son époque, dans la société du Montpellier des années 1650. Pour cela, les trois points suivants seront successivement évoqués :

1. le contexte qui a favorisé la création de cette compagnie au milieu du XVII^e siècle,
2. les caractéristiques majeures de cette Académie, qui est privée, précoce et constituée,
3. les conséquences pour l'Académie des turbulences des luttes religieuses de l'époque.

La conclusion traitera des raisons de l'oubli de celle qui est pourtant l'ancêtre de notre compagnie, et en proposera qu'elle soit réinscrite dans l'histoire, à la place qui doit être la sienne.

1. Un contexte local favorable à la création d'une académie

1.1. Une ville de savants, de lettrés et de curieux

Au milieu du XVII^e siècle, la ville Montpellier est devenue un grand centre administratif et politique. On y a créé une Chambre des Aides et des Comptes, un Office des Trésoriers Généraux, un Présidial, un Bureau des Finances. Le Gouverneur du Languedoc en a fait sa résidence depuis 1632. Elle est désormais la capitale de la province. L'élite montpelliéraine est, au milieu du XVII^e siècle, formée des gens de justice et d'officiers royaux. Cette nouvelle élite, qui s'enrichit rapidement parce que les charges qu'elle achète produisent des revenus importants, s'adonne volontiers aux plaisirs intellectuels. Cette évolution sociologique favorise à Montpellier ce qu'on appelle à l'époque le « commerce des esprits ».

L'existence de nombreuses institutions d'enseignement y contribue également : la Faculté de médecine, la Faculté de droit, la Faculté des arts, que l'on appelle alors « l'École Mage », le Collège jésuite, les cours pour jeunes filles. Le monde de l'enseignement, dont les préoccupations culturelles convergent avec celles des avocats, des notaires, des procureurs et des officiers du roi, forme une partie importante de la ville.

La présence de plusieurs collectionneurs de curiosités témoigne du même intérêt pour les choses de l'esprit. Ils sont nombreux : Maussac, Vessière, Joubert, Bornier, Meigret, Gardel, Gilibert, Ranchin, Catelan... Ils s'intéressent à tout ce qui n'est pas le quotidien, qui n'est pas d'ici, qui était rare, étonnant, exotique. Ils regroupent chez eux des objets d'ailleurs, des antiquités, des minerais, des fossiles, des reliques... Le plus célèbre des cabinets de curiosité montpelliérains est celui de François Ranchin (1564-1641), Chancelier de la Faculté de médecine, qui fut aussi Premier Consul : plusieurs centaines de pierres, beaucoup de pièces de funérailles, des marbres et des bronzes, trois cent trente médailles antiques en or, quatre mille en argent, et au moins dix mille en bronze... Tous ces collectionneurs montrent leurs cabinets à leurs visiteurs, et cela contribue alors à exciter dans l'élite montpelliéraine la curiosité, le goût du savoir, le désir de découvrir et de comprendre le monde dans tous ses aspects.

On a là, juristes, officiers royaux, enseignants, curieux, un terreau sociologique évidemment favorable à l'éclosion d'une Académie.

1.2. Une nouvelle forme de sociabilité inspirée de Paris

Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, partout en France, dans toutes les classes de la société, la violence était quotidienne. Aux alentours des années 1600, après trente-six années de guerres de religion, une grande partie de la noblesse française souhaite une vie plus apaisée et des rapports sociaux fondés moins sur la force que sur la modération et la courtoisie. L'idée que la noblesse doit être éduquée s'impose, et l'on crée pour cela des écoles de gentilshommes qu'on appelle des « académies équestres ». À la même période, des livres paraissent qui visent également à socialiser la noblesse : *Le parfait gentilhomme* (Du Souhait, 1600), *La nourriture de la noblesse* (Thomas Pelletier, 1604), *Le gentilhomme* (Nicolas Pasquier 1611)... Ces ouvrages encouragent les nobles à se conformer à un modèle social policé. Ils contribuent également à le diffuser plus largement dans la population.

Ce courant d'apaisement des mœurs, apparu à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles, conduit l'aristocratie française à modifier ses centres d'intérêt et ses comportements. Dans les relations entre personnes, la courtoisie devient la règle. Dans les réunions mondaines, on se fait plus poli, plus aimable, plus raffiné. À Paris, la marquise de Rambouillet, dès la fin des années 1610, réunit chez elle ce que l'on appellera plus tard un salon de conversation. Elle est vite imitée par d'autres dames. La distinction sociale ne s'acquiert plus par la brutalité mais par la conversation polie. Une esthétique de la conversation mondaine, paisible et lettrée, se répand peu à peu dans Paris, et devient une mode. La sociabilité de l'élite parisienne en est transformée.

À Paris, à côté des salons de conversation des dames, et dans le même esprit, des cercles littéraires, ou scientifiques, ou mixtes, animés par des hommes, apparaissent, plus organisés, plus méthodiques, plus exigeants souvent. On peut parfois y écouter des conférences, y lire ensemble des passages de livres. Certains vont jusqu'à discuter des théories scientifiques nouvelles, celles de Copernic, de Galilée, de Descartes, de Gassendi, qui étonnent, qui dérangent, dont certaines sont interdites par l'Église, mais qui commencent à se diffuser. Parfois des savants y participent, comme Descartes lui-même, et il arrive que l'on y procède même à des observations ou à des expérimentations. On les appelait parfois académie, parfois cabinet, parfois cercle, parfois assemblée : le vocabulaire n'était pas encore bien fixé.

Ces salons des dames et ces cénacles académiques diffusent à la fois un nouvel art de vivre et un intérêt pour les lettres et les arts, et contribuent à faire circuler les idées scientifiques. La nouvelle forme de sociabilité se répand. Comme l'écrit Marc Fumaroli :

« Paris se métamorphose en capitale littéraire, philosophique et scientifique [...]. L'ascension de Paris au rang de capitale de l'esprit [...] est due [...] à l'activité multiple de ses "salons", de ses "académies" privées, érudites ou scientifiques, concentrés dans la même ville, reliés par la correspondance, les voyages, les échanges diplomatiques, le commerce de librairie, à des cercles analogues dispersés en province et en Europe »¹⁰.

Paris déteint sur Montpellier. Montpellier est alors une ville de savants, de lettrés et de curieux, une ville de magistrats, d'officiers administratifs et d'enseignants : les contacts avec Paris, directement ou indirectement, sont nombreux. L'auteur d'une notice sur cette époque le résume ainsi :

¹⁰ Fumaroli, 2015, p. 174-175.

« [...] Montpellier devait, en effet, à des circonstances toutes particulières le privilège de pouvoir imiter et suivre plus facilement que toute autre ville de la province les modes et les goûts de la capitale. [...] Montpellier eut ses *assemblées* où de grands seigneurs et de belles dames aimables et distinguées, des bourgeois riches et spirituelles qui avaient du loisir et du goût, des hommes du monde d'un esprit agréable et cultivé, se réunissaient, préférant aux plaisirs bruyants les divertissements ingénieux et honnêtes, entretenaient et propageaient autour d'eux le goût du bien et du beau »¹¹.

La mode parisienne de la conversation s'est donc précocement répandue à Montpellier, sous la forme de salons^{12 13} et aussi, ce qui est plus rare à cette époque, sous la forme d'une académie.

1.3. La présence d'un savant et d'un gouverneur lettré : Bonnel et d'Aubijoux

Pour qu'il y ait une Académie, il fallait nécessairement qu'il y ait un savant désireux d'échanger sur les sujets qui le préoccupait. En cette époque où le pouvoir politique craignait les émeutes (il venait de s'en produire une à Montpellier en 1645, contre la collecte de l'impôt¹⁴) et où il craignait également les risques de sédition contre le gouvernement et la Régence (on savait Gaston d'Orléans et ses amis toujours prêts à comploter), il fallait aussi, pour qu'une académie puisse voir le jour, que le gouverneur de la ville, qui représentait le Roi, n'y soit pas opposé. Le savant est Bonnel et le gouverneur est d'Aubijoux.

De Bonnel, on ne sait pas grand-chose, mais ce que l'on sait permet de penser qu'il est à l'origine de la création de l'Académie. On ne connaît pas sa date de naissance ni sa date de décès, mais on sait qu'il a écrit, en avril 1646, qu'il avait peur de ne pas pouvoir terminer la rédaction d'un livre qu'il avait entrepris, à cause, disait-il, « de mon âge qui penche déjà au précipice de la vieillesse »¹⁵. Étant donné l'espérance de vie de l'époque, on peut supposer qu'il pouvait alors approcher de la cinquantaine, ce qui signifie qu'il

¹¹ Delort, 1886, p. 230-231.

¹² La mode parisienne des salons de conversation s'est donc précocement répandue à Montpellier. Un petit livre paru en 1660 mais écrit au début du siècle, à l'époque des premiers salons de Paris, présente les portraits d'une quinzaine de dames de la noblesse montpelliéraine. De Madame la marquise de Castres, il dit : « l'esprit de cette marquise est un des beaux esprits du temps ; elle a cet esprit du monde et de conversation » ; de Madame la présidente de la Roche, « elle est d'une conversation agréable ». Ces dames aiment converser dans les salons : de Madame la baronne de Lozières il dit : « les compagnies lui sont agréables », et d'une autre qu'il appelle Cloris, « les assemblées lui plaisent », de Madame Grefeuille de Climène, « les compagnies lui sont agréables ». La littérature, sans être très développée, est souvent au cœur des conversations de ces assemblées : les poètes Le Sage et Roudil, comme on le fait à Paris, écrivent des sonnets, des épigrammes, des bouts rimés qu'ils dédient à ces messieurs et à ces dames (Cf. De Rosset, *Portraits des plus belles dames de Montpellier...*, 1867, p. 13, 18, 23, 27, 43...).

¹³ Des contemporains voyageurs qui sont passés par Montpellier en 1656 (Chapelle et Bachaumont) ont également parlé des dames, de leurs conversations, de leur inclination à imiter ce qui se dit et fait à Paris : ils se sont moqués des assemblées de « précieuses de Montpellier », qui « n'imitaient que faiblement les nôtres de Paris » (Cf. Chapelle et Bachaumont, 1875, p.13 ; Cf. également Blanc Yves, 1942, p. 197).

¹⁴ Il s'agit de ce que l'on a appelé la « Révolte des femmes », qui a fait plusieurs morts et qui a été suivie de condamnations lourdes, et, les magistrats ayant soutenu les émeutiers, par le déplacement de la Cour des Aides et du présidial hors de Montpellier, à Carcassonne et à Lunel : Cf. Germain 1853-63, p. 588 *sqq.*

¹⁵ Lettre de Bonnel à Mersenne, avril 1646, in Tannery, t. XIV, p. 249.

serait né au tout début du siècle ou un peu avant. Il est donc de la même génération que Descartes. Il se passionne lui aussi, mais plus modestement, pour ce que l'on a pu appeler la « révolution scientifique », et il consacrera sa vie à cette passion.

Dans le même courrier d'avril 1646, on apprend que Bonnel avait connu trois très grands personnages du royaume : le prince de Condé, le duc de Liancourt, le maréchal de Schomberg. Tous les trois étaient les hommes de Louis XIII en Languedoc à partir des années 1620 ; ils avaient la mission d'éradiquer les contestations et les séditions des protestants. Condé et Liancourt avaient participé avec le roi au siège de Montpellier en 1622. En 1623, Condé avait été lieutenant général du roi en Languedoc. En 1632, le roi Louis XIII était passé à Montpellier : Condé, Schomberg et Liancourt étaient du voyage. De 1633 à 1645, Schomberg est gouverneur du Languedoc. En 1641, Condé est à la tête des troupes royales dans le midi. En 1643, Condé est nommé Chef du conseil de la Régence, une fonction parmi les plus importantes du royaume. Bonnel les a connus tous les trois. Il ajoute avoir également connu Mme de Liancourt, qui n'est autre que la sœur de Schomberg. Il les a connus tous et les a suffisamment approchés pour demander à son correspondant d'intercéder auprès d'eux et de solliciter pour lui « leurs bonnes grâces », c'est-à-dire une aide matérielle. Bonnel a été dans leur entourage, dans une position modeste, mais en contact direct avec eux : c'est sans doute ce qui lui a permis de fréquenter l'aristocratie montpelliéraine et d'être en situation de participer à la création d'une Académie.

Au milieu du XVII^e siècle, quand l'Académie se crée, la situation de Bonnel n'est pas brillante. Il avait fait des études de médecine mais il n'avait jamais exercé : on ignore pourquoi. Dans le courrier déjà cité, il évoque « l'incommodité de mes petites affaires, qu'on peut appeler pauvreté », laquelle pauvreté l'oblige à donner des cours de mathématiques pour gagner sa vie et celle de sa famille. Il a fréquenté les grands mais il n'est pas de la haute classe montpelliéraine qui tient salon dans les hôtels particuliers et qui se pique de littérature, de philosophie et de curiosités. Lui, c'est la science nouvelle qui l'intéresse. Dans cette nouvelle forme de sociabilité qui se développe alors, la sociabilité des salons ne lui est sans doute pas ouverte ; la sociabilité académique lui conviendra mieux que celle des salons.

Les mathématiques sont sa grande passion. Il est considéré, selon l'expression de Chappuzeau comme « un des plus grands mathématiciens du siècle ». Le philosophe Sorbière en fait un « des plus grands maîtres en mathématiques « avec Descartes, Roberval, Hobbes et Fermat »¹⁶. En 1646, le célèbre Père Marin Mersenne, qui entretient alors une correspondance fournie avec les plus grands savants de l'époque, qui tient une Académie à Paris, a entendu parler de Bonnel. Il lui écrit pour lui poser quelques questions mathématiques difficiles et qui étaient alors sans réponse : il s'ensuit un échange de plusieurs longues lettres, dans lesquelles Bonnel démontre ses compétences exceptionnelles de mathématicien.

Cette correspondance révèle aussi que Bonnel s'intéresse à toutes les questions de la science naissante, et en particulier à l'optique, à la physique, à l'astronomie, à la métaphysique et à la philosophie. Il a lu les plus grands savants, dont Descartes et bien d'autres. Il est avide de connaître les théories les plus récentes, dont on parle dans les cercles d'initiés parisiens. Il a un projet ambitieux : rédiger, comme l'a fait Descartes,

¹⁶ Samuel Sorbière, Lettre à Saumaise écrite en 1650, Manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale, Ms. Fr. 3930, fol.262, citée par Richard H. Popkins, *The high road to pyrrhonism*, Hackett, 1984, p. 14.

un traité sur la méthode pour bien raisonner¹⁷. Il est de ceux, rares, qui rejettent la doctrine d'Aristote enseignée dans les universités, qui admirent Copernic et Galilée, qui croient en la raison pour construire la connaissance du monde¹⁸.

C'est un homme apprécié dans le monde savant, en Languedoc et jusqu'à Paris. Il appartient à ce que l'on appelle alors la « République des Lettres », ce grand pays au-dessus de tous les pays, qui ne connaît pas de frontière, dont les citoyens consacrent leur vie aux livres et à la science, qui correspondent entre eux, se rencontrent, s'échangent des informations et des publications, des connaissances, des hypothèses, des résultats. Son réseau savant est languedocien, mais il est attentif à ce qui se dit à Paris et au-delà.

Pour pouvoir créer une Académie, il ne suffit pas, dans ces années-là, de s'intéresser à la science ou aux choses de l'esprit. Il faut aussi ne pas déplaire à l'autorité politique du lieu, et surtout ne pas l'inquiéter, ne pas lui sembler suspect d'être dans son opposition. Une Académie, c'est une assemblée, et une assemblée est à l'époque surveillée. Bonnel et ses amis l'ont forcément été. L'autorité était alors à Montpellier le Comte d'Aubijoux, qui avait été nommé Gouverneur de la ville et de la citadelle par le roi en 1644. D'Aubijoux¹⁹ était un grand seigneur libertin, cultivé, qui aimait autant les plaisirs des sens (il avait été l'amant de Ninon de Lenclos) que ceux de l'esprit (il avait fréquenté les salons et les cercles parisiens). Il possédait une grande propriété près de Castres, où, grand seigneur mondain, familier de la Cour, il recevait les personnalités de passage²⁰. Il avait, écrit un contemporain qui l'a bien connu, un esprit « excellent et délicat », et « il savait quantité de belles choses de l'histoire grecque et latine [...] ; il possédait les plus magnifiques vers des poètes latins, italiens et des nôtres [...] »²¹. Il avait « une grande passion pour les beaux-arts »²². Il était aussi un mécène de Molière, qu'il connaissait et qu'il invitait à se produire à l'occasion. Il connaissait bien et appréciait beaucoup l'Académie de Castres, où il avait des amis²³. On a écrit de lui que « M. d'Aubijoux était un homme de plaisir ; sa charge de lieutenant du roi en Languedoc le rendait absolu, de sorte que toute la meilleure compagnie était dans sa maison, et tâchait de contribuer aux divertissements de ce prince »²⁴.

En sa qualité de gouverneur de Montpellier, il était chargé de surveiller les assemblées et les personnes qui ont de l'influence sur l'opinion publique, et il n'a donc pas pu ne pas s'intéresser à Bonnel et à ses amis. On sait par Chappuzeau que Bonnel est allé à Castres, qu'il a là-bas assisté à une séance de l'Académie, que l'Académie qui a été fondée à Montpellier empruntait ses règlements à celle de Castres. On est en droit de penser que d'Aubijoux, qui connaissait et appréciait l'Académie de Castres, qui a forcément repéré Bonnel, qui n'a pu que s'intéresser à ses activités scientifiques, a pu lui suggérer d'aller à Castres voir ce qu'est une Académie, voire le mettre en relation avec ses amis académiciens de Castres. D'une manière ou d'une autre, Bonnel et d'Aubijoux sont à l'origine de la création de l'Académie.

¹⁷ Lettre de Bonnel à Mersenne, avril 1646, *op. cit.*, p. 246 *sqq.*

¹⁸ Simone Mazauric, « Un républicain... », 2017, p. 106-107.

¹⁹ Sur d'Aubijoux, voir notamment Blanc Yves, 1942, et Cosnac 1852, p. 133 *sqq.*

²⁰ Par exemple les libertins Chapelle et Bachaumont en 1656 (*Le voyage de Chapelle et Bachaumont*, p. 75).

²¹ Constant, *Mémoires de Nicolas Goulas*, t. 2, 1879, p. 456.

²² Ponsonailhe, 1883, p. 156.

²³ Sur les relations d'Aubijoux et de Molière, et sur les relations d'Aubijoux et de l'Académie de Castres, Cf. notamment Caldicott 1987.

²⁴ Caldicott, 1981, p. 32. Cf. également Niderst, 1976, p. 103-104, ainsi que Goulas, 1879, p. 456-457.

2. Une société privée, précoce, et constituée

2.1. Une des toutes premières académies de province : 1649

La date de la création de notre Académie n'est précisée dans aucun des deux documents qui attestent de son existence. Celui de Chappuzeau précise qu'elle a emprunté ses règlements à l'Académie de Castres, qui, elle, a tenu sa première séance le 19 novembre 1648²⁵. On en déduit donc que l'Académie de Montpellier a été constituée après cette date.

Simone Mazauric a mis au jour le fait que Bonnel est allé une première fois à Castres en 1648 et qu'il a alors assisté à une séance de l'Académie le 31 décembre. Elle en tire la conclusion suivante : « On peut supposer que c'est à la suite de cette première rencontre entre Bonnel et l'Académie de Castres que Bonnel, de retour à Montpellier, a pu communiquer à l'Académie de Montpellier alors en formation les règlements de l'Académie de Castres et donc situer la fondation de l'Académie de Montpellier cette même année 1648 ou peu après »²⁶. Elle suppose que des Montpelliérains songeaient depuis quelque temps à former une Académie, qu'ils étaient peut-être en train de la constituer, et que Bonnel leur aurait rapporté les règlements de Castres, ce qui aurait permis de la constituer formellement. Selon elle, il faudrait dater la mise en formation avant le 31 décembre 1648 et la création proprement dite « un peu après », donc en 1649.

Cette hypothèse d'une adoption des règlements en 1649 est d'autant plus vraisemblable que l'on discutait, à Montpellier, cette année-là précisément, de l'intérêt des Académies. Bonnel avait été introduit à l'Académie de Castres par M. Ranchin, qui en était un des fondateurs et qui accueillait les séances académiques à son domicile. On le sait par les comptes rendus de la séance du 31 décembre 1648, dans lequel on peut lire : « M. Bonel de Montpellier a fait prier l'assemblée par M. de Ranchin père, de trouver bon qu'il y assiste, ce qui lui ayant été accordé, il y a assisté et opiné »²⁷. En rentrant de Castres, début janvier 1649, Bonnel a sans doute évoqué avec des proches la visite qu'il a faite et les échanges qu'il a eus avec M. de Ranchin père. Il y avait à cette époque à Montpellier beaucoup de parents de ce Ranchin de Castres, et il ne serait pas étonnant que Bonnel leur ait parlé du bon accueil que leur parent lui a réservé. En tous cas, trois Ranchin de Montpellier vont, après Bonnel, en 1649, eux aussi assister à des séances de l'Académie de Castres²⁸ : l'un le 6 mai, l'autre le 24 mai, et le troisième les 15 et 26 juillet, le 23 septembre, et les 1^{er} et 21 octobre²⁹. À Montpellier, la famille Ranchin est une famille connue et qui a de l'influence, dont l'un des membres a été

²⁵ Comme en attestent ses registres conservés aux Archives municipales de Castres.

²⁶ Mazauric, 2021, p. 36.

²⁷ Cité par Mazauric 2021, p. 36.

²⁸ Selon Niderst, p. 31.

²⁹ À Castres, il y avait alors la Chambre de l'Édit, une chambre du Parlement de Toulouse chargée de juger les affaires opposant les catholiques et les protestants de la province du Languedoc. Beaucoup d'avocats montpelliérains, pour plaider, doivent aller à Castres et y séjourner. Les trois Ranchin, tous trois juristes, y sont vraisemblablement allés pour cette raison, et en ont profité pour visiter leur parent, qui les a invités à assister à des séances de l'Académie (au total sept fois dans l'année 1649). Bonnel, qui n'est pas juriste, était allé à Castres pour assister à un procès à la Cour de l'Édit concernant une affaire d'héritage de son fils après le décès de son épouse (Cf. Despeisses, 1677, p. 5. Cet ouvrage précise : « [...] a été jugé en ladite Chambre de Castres sur la fin décembre 1648, au profit du sieur Bonnel, Médecin de Montpellier, contre les substitués au testament de sa femme, car la seule faveur des enfants autorise tels testaments [...] »). Il existe également une édition de 1778 par l'éditeur Duplex de Toulouse (Cf. p. 16).

Doyen de la Faculté de Médecine et Premier Consul de la ville, et qui compte plusieurs conseillers à la Cour des Aides et des Comptes. Leur intérêt pour l'Académie de Castres n'a pas pu rester confidentiel. Que ce soit Bonnel ou les Ranchin qui aient rapporté les règlements de Castres à Montpellier, les uns et les autres n'ont pu que se parler et parler à leur entourage et leurs relations de leurs visites de l'Académie, de son utilité, de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à en créer une à Montpellier, en adoptant pour cela ses règlements.

Bonnel et les Ranchin ne sont pas les seuls à s'intéresser, à Montpellier, en 1649, à l'utilité des Académies : le gouverneur et les consuls de la ville eux aussi. Le peintre Sébastien Bourdon, qui avait participé quelques mois auparavant à la création d'une Académie de peinture à Paris, était de passage à Montpellier. Le Gouverneur d'Aubijoux, homme d'une grande culture, qui a fréquenté dans sa jeunesse les cercles académiques de Paris, qui a des liens d'amitié avec des Académiciens de Castres, prend alors l'initiative, à la mi-1649, de proposer à Bourdon de s'installer à Montpellier, et d'y fonder une Académie, dans laquelle, comme le précise une Déclaration des consuls de 1649 :

« [...] il ne se contentera pas seulement de montrer la peinture à ceulx qui pourront avoir l'intention et le désir de l'apprendre, qu'encore luy feroist des demonstrations sur la mathématique, sculpture, perspective et autres gentilleses d'esprit qu'il scayt parfaitement, et [...], et par ce moyen, et par une academye dressée dans ceste ville où beaulcoup d'estrangers viendront pour s'instruire, en laquelle le général et le particulier proffiteront grandement »³⁰.

D'Aubijoux a demandé aux consuls de la ville de s'associer au projet. Le Conseil des Vingt-Quatre consuls se réunit le 7 juillet 1649, adopte avec enthousiasme la proposition, remercie le gouverneur d'Aubijoux d'en avoir pris l'initiative, et décide que la ville offrira une rémunération annuelle de 1300 livres à Bourdon³¹. Malheureusement, le peintre préfère rentrer à Paris pour s'occuper de l'Académie de peinture qu'il avait contribué à mettre sur pied. Ce projet de d'Aubijoux ne verra pas le jour, mais l'idée qu'une Académie est nécessaire à Montpellier est, en 1649, dans les esprits de beaucoup.

Le savant Bonnel est allé visiter l'Académie de Castres. La famille Ranchin y a assisté à plusieurs séances. Le tout puissant gouverneur songe à en créer une. Les consuls sont prêts à une telle création. Il se peut que l'idée ait été dans l'air avant 1649 et peut-être que l'on ait commencé à la composer ; il se peut qu'il ait fallu encore du temps pour finaliser complètement la composition après 1649. Dans une ville alors profondément marquée par une double division sociale, entre les catholiques et les protestants d'une part, et entre les partisans de Gaston d'Orléans et les partisans du Roi et de Mazarin d'autre part, réussir à réunir vingt-quatre personnes de sensibilités diverses et les amener à s'associer pour créer une société d'un genre qui n'avait jamais existé a forcément pris beaucoup de temps. Mais tout conduit à penser que c'est en 1649 que l'Académie a pris réellement corps.

L'Académie de Montpellier, aux alentours de 1650, est, en province, une académie précoce. Dans la première moitié du siècle, il s'en était formé plusieurs à Paris, mais le mouvement a mis du temps à gagner la province. Une première avait vu le jour à Annecy en 1607, mais c'était une exception : elle n'a d'ailleurs survécu que trois années.

³⁰ Ponsonailhe 1883, p. 145-190.

³¹ Délibérations consulaires, in Ponsonailhe, p. 265, où l'on verra que les consuls ont fait une seconde tentative auprès de Bourdon quand il est revenu à Montpellier en 1657-1658. Bourdon alors a accepté. Un contrat a été signé, mais une cabale des peintres locaux hostiles l'a conduit finalement à renoncer.

Jusqu'aux alentours des années 1650, il ne s'est créé en province que des cercles littéraires : à Orléans en 1622, à Arles la même année, à Toulouse en 1640, à Nîmes au milieu du siècle, et sans doute dans quelques autres villes.

En 1652, il s'est créé à Caen une compagnie, dont Chappuzeau évoque aussi l'existence : « Caen, seconde ville de Normandie, fameuse université, est remplie de beaux esprits, dont il s'est formée une compagnie de vingt-deux personnes des plus capables, qui s'assemblent tous les lundis [...] »³². Chappuzeau présente longuement l'Académie française de Paris créée en 1635. Concernant la province, seules deux cercles académiques alors sont pour lui dignes d'être signalés³³ : ceux de Caen et de Montpellier. L'existence d'une académie constituée à Castres dès novembre 1648 et la mise au jour d'une Académie à Montpellier aux alentours de décembre 1648 permet de penser que Castres serait la première, Montpellier la seconde, et Caen la troisième.

Mais en réalité l'ordre des fondations officielles a peu d'importance. Avant que les académies soient formellement constituées, il a forcément existé des assemblées informelles qui en étaient les matrices, et l'on peut rarement dater avec précision qui est le véritable commencement. Ce qui est certain, c'est que, en tant qu'Académies constituées, Montpellier, Castres et Caen sont des académies précoces, qu'elles sont apparues au tout début du développement en province du mouvement académique.

2.2. Une organisation et un fonctionnement « empruntés » à l'Académie de Castres

Chappuzeau précise que les règlements de l'Académie de Montpellier étaient conservés dans un livre et qu'ils étaient « conformes à ceux de l'Académie de Castres de laquelle ils les avaient empruntés ». Ce registre montpelliérain n'existe plus, contrairement à celui de Castres. C'est donc par les règlements de Castres que l'on peut imaginer comment on fonctionnait à Montpellier.

À Castres, et donc à Montpellier, l'Académie est, comme toutes celles de cette époque sauf l'Académie française (1635) et l'Académie de peinture et de sculpture (1648), une organisation privée, d'initiative privée, sans aucune tutelle.

Les deux premières phrases de l'introduction des règlements de Castres précisent les motivations des fondateurs de la compagnie :

« de toutes les sociétés établies entre les hommes, il n'y en a point de plus nécessaires que celles qu'ils ont formées pour l'instruction de leur esprit et l'adoucissement de leurs mœurs ».

Ils ajoutent qu'éduquer les enfants ne suffit pas et qu'il faut continuer en éduquant les adultes, et que les académies y contribuent :

« [...] s'il est important d'instruire les hommes [au sortir de leurs berceaux, il ne l'est pas moins de les instruire au sortir de leur enfance, et si les collèges sont nécessaires aux jeunes gens, les académies ne le sont pas moins aux hommes faits. Le collège exerce notre mémoire, l'Académie forme notre jugement. Le collège jette dans notre âme les semences de la vertu, l'Académie lui en fait produire les fruits. Le collège nous rend esclaves des livres et des sciences, l'Académie nous en rend maîtres. Le collège nous accoutume à la servitude,

³² Cf. Chappuzeau, p. 327-328.

³³ Il ne cite celle de Castres qu'au détour d'une phrase, pour dire qu'elle a servi de modèle à celle de Montpellier.

L'Académie nous fait capables du gouvernement. En un mot, le collège commence les hommes mais l'académie les achève. »

Ils se donnent deux moyens d'action :

« Les moyens par lesquels nous prétendons de parvenir à notre but consiste d'un côté en la méditation et en l'examen des diverses matières traitées en tous les arts et en toutes les sciences qui peuvent éclairer et polir nos esprits ou régler et adoucir nos passions, et d'autre part en la composition de divers ouvrages de semblable nature ».

L'académie ne comporte que vingt-quatre membres (pour éviter la confusion), qui sont tous égaux et entre lesquels il n'y a aucune préséance. Elle se réunit régulièrement (tous les jeudis à midi), et toujours au même endroit (appelé la Chambre). Les discussions doivent se faire avec « la douceur convenable pour imprimer le respect et l'amour dans les esprits et dans les cœurs des académiciens ». Il n'existe que deux fonctions : celle de secrétaire et celle de modérateur (qui maintient l'ordre pendant les discussions). Les membres entrent par élection (pour être élu, il faut recueillir au moins 21 voix sur les 24 votants).

On ne connaît, par Chappuzeau, que trois des sujets qui ont, en séance à Montpellier, donné lieu à examen :

- Si la pierre philosophale est possible ;
- Si le monde est de toute éternité ;
- Sur la poudre de sympathie.

Ces trois sujets pourraient laisser penser que cette première académie s'intéressait à des questions ésotériques. Ce n'est pas le cas. À cette époque, la science moderne est en train de se constituer. Les questions examinées dans notre Académie seraient aujourd'hui considérées comme hors du champ scientifique. À l'époque, il s'agissait, pour les savants, de questions encore plus ou moins légitimes, sur lesquels les savants rationnels s'interrogeaient encore.

Il est probable que, comme dans l'Académie de Castres et comme dans la plupart des Académies de Paris, on s'occupait aussi à Montpellier de littérature, de poésie, de philosophie. Mais la présence de Bonnel autorise à penser que les sciences nouvelles y avaient une place importante. Le livre de Digby publié en 1658 la qualifie d'ailleurs de « a great scientific assembly³⁴ ». C'est sans doute là une caractéristique originale, pour l'époque, de notre première Académie.

2.3. Trois Académiciens connus sur vingt-quatre : Bonnel, Pradilles, et Du Roure

Parmi les vingt-quatre membres que comptait l'Académie, Chappuzeau n'en cite que trois : M. Bonnel, M. de Pradilles et M. Du Roure. Des autres, il dit seulement qu'elle est « composée de vingt-quatre savants de tous ordres, de gens d'Église, de conseillers des Cours souverains, de Médecins, de Mathématiciens et de Curieux ». Cette composition reflète parfaitement la composition de l'aristocratie montpelliéraine de l'époque. C'est une académie qui n'est pas repliée sur un domaine, mais qui est ouverte aux préoccupations les plus diverses.

Simone Mazauric fait l'hypothèse que Bonnel « aurait joué un rôle actif, voire déterminant, dans la constitution et l'organisation, sur le plan institutionnel, de

³⁴ Digby, *A late discourse...*, 1658, p. 3.

l'Académie de Montpellier ». Sa grande culture, ses contacts avec d'autres savants, sa passion pour les mathématiques, les liens qu'il a eus avec quelques grands personnages, en font sans aucun doute un secrétaire efficace. Il était le rédacteur des registres de l'Académie : la disparition de ces registres nous empêche de savoir comment il concevait sa mission, et comment il l'a mise en œuvre.

De Pradilles, également cité, Chappuzeau signale qu'il a été modérateur dans une séance, et qu'il était « un des habiles du corps ». Il ne dit rien de plus sur son identité. À ma connaissance, il n'existe aucune notice biographique sur ce Pradilles. Il a existé à Montpellier un Jacques Pradilles, régent puis doyen à la faculté de Médecine de 1603 à 1619, et qui est parfois également appelé Jacques d'Estienne de Pradilles³⁵. Il est fort probable que le Pradilles que signale Chappuzeau est un membre de sa famille, peut-être était-il, vu les dates, son fils³⁶. Mais, hors le fait qu'il a été modérateur, on ne sait rien de son activité au sein de l'Académie.

Le troisième membre de l'Académie cité par Chappuzeau est M. Du Roure, un proche de Gaston d'Orléans, qui avait rejoint les conspirateurs pendant la Fronde et qui avait été pour cela un temps emprisonné. Le roi le réhabilite et le nomme en 1656 gouverneur de Montpellier, avec la mission de soutenir les catholiques dans leur reconquête du pouvoir dans la ville. Il prend ses fonctions en février 1657.

On ne connaît aucun nom d'académicien au-delà de Bonnel, Pradilles et Du Roure, mais on peut faire quelques hypothèses concernant les vingt et une autres personnes qui composaient l'Académie. On sait que de nombreux Montpelliérains sont venus à Castres, notamment des avocats, comme Bonnel et les Ranchin évoqués précédemment³⁷, parce que c'est à Castres qu'était la Chambre de l'Édit qui, en Languedoc, jugeait des conflits entre catholiques et protestants. Montpellier était dans le ressort de la Chambre de l'Édit de Castres. On sait, par les registres de l'Académie de Castres, que plusieurs ont assisté à des séances de l'Académie entre 1648 et 1660. S'ils ont souhaité y participer, c'est qu'ils savaient ce qu'est une Académie et que les activités d'une Académie les intéressaient : ce qui laisse penser que, pour certains d'entre eux au moins, ces Montpelliérains étaient membres de l'Académie de Montpellier. Les noms que l'on retrouve dans les registres de Castres, outre celui de Bonnel, sont ceux de Ranchin (receveur des finances), Thomas et Lauriol (conseillers à la Cour des Aides), Ligonnier

³⁵ Jacques Pradilles espérait en 1590 obtenir une chaire, mais le Roi, lui, choisit Jacques Varanda. Il lui fut alors promis la prochaine chaire vacante, mais elle lui échappa encore et fut attribué à Richer de Belleval (Cf. Dulieu, 1983, p. 32).

³⁶ Simone Mazauric a trouvé mention de lui dans la correspondance du diplomate passionné de science Henry Oldenburg. En 1658, Oldenburg est à Montpellier ; il lie connaissance avec Pradilles. Un peu plus tard, sans doute parce qu'il l'a apprécié, il entretiendra une correspondance avec lui, grâce à laquelle on sait qu'il était avocat et « l'homme le plus civil du monde ». La seule autre mention d'un Pradilles que j'ai pu trouver dans la littérature de l'époque se trouve dans un livre de mémoires d'un certain Nicolas Chorier (Cf. Crozet, 1868, p. 10). Ce Nicolas Chorier (1612-1692), historien du Dauphiné, a passé un mois à Montpellier vers 1664. Il dit avoir fréquenté « les hommes remarquables que cette ville possède en grand nombre », et notamment un Pradilles, avocat « qui s'occupait diligemment de jurisprudence », qui « ne repoussait pas les autres sujets d'étude » et qui « utilisait les ressources dont il abondait ». Ces traits de personnalité ressemblent fort à ceux d'un Académicien d'alors, magistrat, cultivé, curieux, documenté. C'est sans doute le Pradilles de l'Académie

³⁷ Cf. ci-dessus note 30.

(secrétaire à la Chancellerie), Manse (Trésorier de France), Rouard (architecte), Eustache (pasteur), Saporta, Uglia, Maseillan Ricard, Bornier (avocat)³⁸...

À ces noms de Montpelliérains visiteurs de l'Académie de Castres et possibles Académiciens de Montpellier, il faut aussi en ajouter quelques autres. Deux connaissances de Bonnel doivent être citées ici : M. Massane, dont Bonnel écrit à Mersenne : « il me fait l'honneur de m'aimer » et il est « doué d'un esprit excellent et d'une grande littérature, et qui est un adorateur avec moi de votre vertu et de vos louables curiosités », ainsi que M. Portali, dont Bonnel parle comme d'un familier et qui connaît Mersenne³⁹.

Enfin, on peut imaginer que des professeurs des facultés ont pu être Académiciens également, ceux de la faculté de médecine (Pierre Sanche, Louis Soliniac, Simon Courtaud, Jacques Duranc, Martin Richer de Belleval, Michel Chicoyneau...), et ceux de la faculté de droit (Rudavel, Perdrix, La Croix, Barthélémy...)⁴⁰.

Des recherches biographiques sur tous ces personnages pourraient certainement permettre de cerner plus précisément la composition de notre académie.

3. L'Académie dans la tourmente des luttes politico-religieuses du XVII^e siècle

3.1. Une société mixte, tolérée puis protégée par le Gouverneur Du Roure

Au milieu du XVII^e siècle, en France, les relations des communautés catholiques et protestantes sont en principe réglées par l'Édit de Nantes de 1598 et la paix d'Alès (ou Édit de Grâce) de 1629 : la France est un royaume catholique, comme son souverain, dans lequel les protestants sont tolérés, à la condition qu'ils soient fidèles au roi. Les places de sûreté protestantes ont été supprimées, ce qui prive les protestants de tenter de reconquérir le pouvoir dans les villes qu'ils tenaient auparavant. Ils n'ont plus le droit de tenir des assemblées politiques. Partout où ils avaient détruit des églises, ils doivent accepter la restauration du culte catholique. Depuis la paix d'Alès, les protestants sont considérés comme tolérés. Ils ont le droit de pratiquer leur culte. Le clergé catholique aimerait qu'ils se convertissent ou qu'ils soient interdits, et il ne cesse de les tracasser et de chercher à les convertir et à obtenir du pouvoir politique la réduction de leurs droits. Le climat est conflictuel, mais le régime de tolérance est maintenu : il sera bouleversé après la mort de Mazarin, en 1661. Quand l'Académie est créée, c'est toujours ce régime de tolérance, une tolérance qui n'est certes pas toujours apaisée, qui est en place.

À Montpellier, qui depuis 1629 n'a plus le statut de place de sûreté protestante, les petits conflits entre les deux communautés sont permanents. Les catholiques, dont plusieurs églises avaient été démolies du temps où la ville était protestante, s'emploient à regagner du terrain : on installe des congrégations ; on recrée des couvents, on reconstruit des églises, on ouvre un collège jésuite ; on multiplie les prêches et les incitations à se convertir... À partir de 1652, le Consulat, qui dirige les affaires de la ville et qui auparavant était exclusivement catholique, devient, sur décision du Conseil

³⁸ Niderst, 1976, p. 31, 92, 79, 91, 92... Lettre à Mersenne du 2 avril 1646, in Tannery, *op. cit.*, p. 321 et 339).

³⁹ Lettre de Bonnel à Mersenne du 2 avril 1646, in Tannery, *op. cit.*, p. 321. Dans le même courrier, Bonnel parle aussi d'un M. Portali, que Mersenne semble connaître, mais il n'en dit rien de précis (*Ibid.*, p. 339).

⁴⁰ Cf. Dulieu 1983, p. 26 *sqq.*, et La Roque, 1877.

du Roi, « mi-partis », formé d'une moitié de consuls catholiques et d'une moitié de consuls protestants⁴¹, ce qui permet d'assurer une relative paix sociale⁴². Dans ce climat social conflictuel, la religion de ses membres a pu lui créer des problèmes, et la question se pose donc : était-elle une société catholique, protestante, ou mixte ?

L'identité religieuse de son secrétaire donne une indication. Selon Simone Mazauric, il était protestant⁴³. Son réseau de relations en atteste en effet. L'érudit protestant, Samuel Sorbière, élevé par le pasteur Samuel Petit de Nîmes, est un de ses amis. En 1641, Sorbière, qui se préparait à devenir pasteur, se met à douter et à perdre la foi : c'est grâce à Bonnel qu'il se ressaisit⁴⁴. En 1643, Bonnel fréquente le mathématicien protestant de Bergerac Théodore Deschamps, qui écrira de lui : « J'ai été très familier de M. Bonnel »⁴⁵. L'avocat protestant Pierre Saporta est un de ses proches. En 1644, le médecin protestant Pierre Formi insère une dédicace que lui a faite Bonnel dans un de ses livres⁴⁶. L'intérêt que Bonnel a pour l'Académie de Castres, qui n'est composée que de protestants, et le fait qu'il y soit reçu à sa demande, par le protestant Ranchin, en 1648, et encore en 1657, confirme qu'il est familier de la communauté des protestants. Si Bonnel, qui n'était pas de la haute société, a été désigné par les Académiciens pour être leur secrétaire, c'est parce qu'il convenait à la plus grande partie d'entre eux : on en déduit que l'Académie comptait beaucoup de protestants, suffisamment influents pour faire accepter que Bonnel soit le secrétaire.

L'Académie n'était-elle composée que de protestants, comme celle de Castres ? Elle comprenait au moins un catholique : le Gouverneur Du Roure⁴⁷. Si le gouverneur a demandé à être membre de l'Académie, comme le précise Chappuzeau, c'est qu'elle comptait parmi ses membres d'autres catholiques. On n'imaginerait pas le gouverneur, qui représente le Roi et qui donc se doit de manifester que la religion du royaume est le catholicisme, qui a été nommé avec la mission d'évincer les protestants du consulat, devenir membre d'une assemblée qui serait exclusivement protestante. L'Académie était donc mixte.

Vu d'aujourd'hui, il peut paraître étonnant que Du Roure, que le roi a fait gouverneur de Montpellier et dont la première mission a consisté à exclure les protestants du consulat pour ne le composer que de catholiques, ait souhaité siéger dans une assemblée dans laquelle il y avait des protestants et dont le secrétaire était protestant. À l'époque en question, en 1657 ou peu après, la politique royale est toujours la tolérance envers les protestants. La demande du roi de n'autoriser que les catholiques à diriger la ville ne consiste qu'à rétablir ce qui existait avant 1652. Cette mesure marque sans aucun doute le début du changement de politique, mais ce n'est qu'en 1661 que le roi prendra le tournant et que les protestants ne seront plus « tolérés ». Pour l'heure, Du Roure est fondé à penser que, si on lui demande de rétablir le consulat catholique, on ne lui demande pas de changer d'attitude vis-à-vis des protestants. Au moment où il le fait, il

⁴¹ Cf. Cabanel 2012, p. 541.

⁴² C'est pour le Roi une manière de montrer aux protestants qu'ils peuvent lui faire confiance et qu'ils n'ont pas de raison de soutenir la fronde des Princes alors en cours.

⁴³ Cf. son article « Un républicain... », 2017, p. 103, où elle écrit qu'il est protestant. Dans son livre *Le physicien...*, 2017, elle écrit, p. 71, qu'il est « très probablement de confession protestante ».

⁴⁴ Cf. Pintard, p. 337.

⁴⁵ Tannery, XII, p. 270.

⁴⁶ Formi, p. 78. Cette dédicace est signée J. Bonnellus, Montpeliensis doctor medicus & mathematicus.

⁴⁷ Cf. Mazauric 2021, p. 33. Du Roure a été nommé gouverneur avec la mission d'évincer les protestants du Consulat, ce qu'il a fait dès sa prise de fonction.

n'y a rien d'incohérent à composer un consulat exclusivement catholique et à participer à une société mixte.

La poursuite de la politique de tolérance ne suffit pas à expliquer que Du Roure ait désiré être personnellement membre de l'assemblée. Simone Mazauric pense que sa motivation pouvait être double : un intérêt pour les choses du savoir, et aussi une volonté d'exercer de l'intérieur un contrôle sur l'institution. Cette dernière hypothèse s'accorde mal avec le statut d'un gouverneur, qui ne s'infiltrerait certainement pas lui-même dans les milieux qu'il veut surveiller : il a des informateurs pour cela. Par contre, l'hypothèse selon laquelle il pouvait rechercher la compagnie des gens d'esprit paraît plus convaincante. Du Roure, comme d'Aubijoux, était un proche de Gaston d'Orléans et de ses amis, dont on sait l'intérêt pour les lettres et les sciences et le goût pour les salons de conversation. Du Roure, en outre, avait été un proche d'Aubijoux : c'est probablement d'Aubijoux qui l'a incité à s'intéresser à l'Académie, et peut-être à Bonnel.

La présence de Du Roure au sein de l'Académie conférerait sans doute à celle-ci une forme de reconnaissance, de légitimité, qui devait empêcher qu'elle soit critiquée, par exemple par les catholiques les plus ardents à affaiblir les protestants. Du Roure, par le fait qu'il en était membre, était comme le protecteur de l'Académie : on verra quelques années plus tard, quand il ne sera plus gouverneur, qu'elle rencontrera des problèmes à cause de la présence de protestants parmi ses membres.

3.2. Une accusation fallacieuse puis l'inconstance finale (1662) ?

Tant que la politique de Mazarin a été envers les protestants une politique de tolérance, rien n'indique que l'Académie ait rencontré des problèmes en raison du fait qu'elle comportait des protestants. En 1652, le roi avait fait une Déclaration particulièrement favorable aux protestants, dans laquelle il confirmait qu'ils devaient jouir partout non seulement des droits que leur a donnés l'Édit de Nantes mais aussi de ceux qui leur ont été concédés depuis, et que les contrevenants à ces droits seront punis « comme perturbateurs du repos public »⁴⁸.

Un premier signe aurait pu, en 1656, inquiéter les protestants. Cette année-là, le roi publie une Déclaration qui marque un retour en arrière par rapport à celle de 1652 : il demande que l'on n'autorise pour les protestants aucun droit autre que ceux qui sont actés par les édits successifs, donc à ce que l'on s'en tienne à ce qui sera appelé « l'Édit à la rigueur »⁴⁹. Mais, pour le moment tout au moins, la situation des protestants n'en est pas pour autant détériorée, sinon qu'il leur est interdit, en 1657, d'être désormais membre du consulat. Entre 1649 et 1660, bien qu'elle comporte des membres qui sont protestants, l'Académie fonctionne. C'est même dans cette période qu'est publié le livre de Digby qui dit qu'elle est célèbre, « une des plus célèbres de France ».

Le fait que Digby se soit intéressé à l'Académie confirme également qu'elle était connue et appréciée. Digby, qui était un personnage de haut rang, qui échangeait avec les plus grands savants, n'aurait certainement pas souhaité en être membre, n'aurait pas perdu son temps à assister à trois séances, n'y aurait pas donné une conférence si elle n'avait été qu'une petite société sans intérêt. Elle lui avait forcément été recommandée par de hautes personnalités de la République des Lettres. Sa venue prouve qu'elle était effectivement et positivement connue.

⁴⁸ Cf. Cabanel 2012, p. 541, et Boisson 2019, p. 157.

⁴⁹ Cabanel 2012, p. 543, et Boisson 2019, p. 157.

Digby n'est pas le seul à être passé à Montpellier et à y avoir rencontré les gens d'esprit. Le diplomate passionné de science Henry Oldenburg, qui parcourt l'Europe et rencontre autant qu'il le peut les savants, est à Montpellier en 1658. Il y fait la connaissance de Pradilles, et donc sans doute, par son intermédiaire, d'autres Académiciens. Plus tard, il écrit d'ailleurs à Pradilles le plaisir qu'il a eu à rencontrer « quelques-uns de vos messieurs », notamment les « beaux-esprits qui se sont retirés dans vos quartiers »⁵⁰. Lui non plus ne serait sans doute pas venu au fin fond du Midi de la France si on ne lui avait pas dit que l'Académie valait le déplacement.

On n'en sait malheureusement pas plus sur cette célébrité, et on ne sait pas non plus quel bruit l'Académie, selon l'expression de Chappuzeau, a fait dans l'Empire des Lettres. A-t-elle provoqué un scandale ? A-t-elle contribué à faire progresser la connaissance sur un sujet ou un autre ? Ou a-t-elle fait parler d'elle parce qu'elle aurait organisé clandestinement des activités interdites, ce sur quoi il sera question ci-après. La seule certitude, c'est qu'elle était connue et considérée au-delà de Montpellier.

Ce constat oblige à poser une autre question : pourquoi une Académie si célèbre a-t-elle disparu aussi rapidement ? Simone Mazaucic note que l'on sait par Chappuzeau, dont le livre a été publié en 1666, qu'elle avait cessé de se réunir quand il a écrit son livre⁵¹. C'est donc entre 1658, année où elle a accueilli Digby, et 1666, année où Chappuzeau a constaté qu'elle n'existait plus, que notre académie a disparu. Mais quand précisément entre 1658 et 1666 ?

En 1660, le roi voyage en Languedoc et en Provence. Il passe quelques jours à Montpellier du 5 au 8 janvier. Au cours de ce voyage, il apprend la mort de son oncle Gaston d'Orléans, survenue à Blois le 2 février. Gaston, toujours en rivalité avec son neveu, était gouverneur du Languedoc. Il y avait fait placer plusieurs de ses fidèles dans des fonctions de pouvoir, notamment Du Roure. Pour le roi, le Languedoc était une province toujours en contestation, une province à risques, et donc à reconquérir. Sans attendre, le roi limoge Du Roure et le remplace par le Duc de Castries, chez qui la Reine-Mère avait été hébergée⁵². Du Roure avait été membre de l'Académie : en 1660, l'Académie perdait ainsi son protecteur.

En 1661, Mazarin meurt, le 9 mars. Parce que la grande majorité des protestants n'avait pas soutenu les princes frondeurs en 1652, Mazarin, depuis, avait toujours manifesté une tolérance envers eux. Le lendemain de sa mort, Louis XIV décide qu'il gouvernera désormais lui-même (c'est le début de ce qu'on a appelé le règne personnel). Son attitude envers les protestants sera différente de celle de Mazarin : dans un premier temps, il applique l'Édit de Nantes « à la rigueur » (c'est-à-dire qu'il ne tolère plus que les protestants s'arrogent aucun droit non prévu par l'Édit), et dans un deuxième temps il s'emploie à réduire drastiquement leurs droits. Il leur est interdit de tenir des synodes ; ils ne pourront bientôt plus exercer de fonctions publiques ni certains métiers ; ils n'auront plus le droit d'exercer leur culte ailleurs que dans les endroits autorisés ; ils devront enterrer leurs morts à la nuit tombée ou au petit matin ; les mariages entre catholiques et protestants seront impossibles ; ils n'auront plus le droit d'utiliser des

⁵⁰ Mazaucic, 2021, p. 34.

⁵¹ Mazaucic 2021, p. 33.

⁵² Après la mort de son protecteur, il a été proposé à Du Roure, par le prince de Conti, ou de devenir gouverneur de Pont-Saint-Esprit ou de rester gouverneur de Montpellier à la condition de donner 100 000 écus, ce qui l'a mis en colère et il a refusé de verser cette somme (Cf. le site « Le cabinet de curiosité XVIIème », qui cite sur ce point le Journal de Jacques de Beauvoir Du Roure : <http://mauran.spaceblogs.net/blog.php?user=mauran&pagenum=4>, consulté le 19-11-2023).

cloches pour annoncer leurs assemblées ; ils devront se découvrir s'il passe devant eux une procession catholique, etc., etc. Tout est fait pour que les protestants se convertissent à la religion du roi : on est alors en marche vers la révocation de l'Édit de Nantes.

Louis XIV, en 1661, envoie dans les provinces des commissaires chargés d'enquêter sur les activités des protestants qui dépasseraient les limites fixées par l'Édit de Nantes. En 1662, un jésuite, Bernard Meynier, publie un ouvrage dans lequel il donne des conseils aux commissaires envoyés en Languedoc pour qu'ils décèlent bien les « abus » des protestants⁵³. Il leur signale notamment qu'il existe à Montpellier une Académie qui n'aurait pas été autorisée par lettres patentes, ce que l'Édit de Nantes ne prescrivait pas pour les Académies telles que celle de Bonnel mais qu'il prescrivait pour les établissements d'enseignement protestants que l'on appelait également « Académies »⁵⁴.

Meynier part du constat qu'il existe une Académie à Montpellier et qu'elle est tenue par des protestants. Il sait bien que le mot « Académie » a plusieurs sens, mais il pose d'emblée qu'il n'en a qu'un dans la communauté des protestants : celui de « collège où des professeurs de leur Religion enseignent la philosophie ou la théologie ». En conséquence, comme il existe une Académie à Montpellier et qu'elle a des membres protestants, et puisque les Académies ne peuvent être chez les protestants que des lieux d'enseignement, c'est donc ce qu'elle est à Montpellier. Il dit en avoir la preuve dans le fait qu'une académie protestante (au sens d'établissement d'enseignement donc) a existé à Montpellier et qu'il existe des documents qui prouvent qu'elle a reçu des subsides en 1598, en 1601, en 1607 et en 1609.

C'est là que son raisonnement est spécieux : l'Académie qui a existé à Montpellier à partir de 1598 a été fermée en 1609 et a fusionné avec celle de Nîmes. Elle n'existe plus. L'académie de Bonnel n'a donc rien à voir avec cet ancien établissement protestant : elle est, comme ses statuts l'indiquent (Cf. 2-2 ci-dessus) une société savante, comme celle de Castres dont elle a emprunté les règlements. Mais Meynier fait semblant de croire que l'académie de 1598 existe toujours (alors qu'elle a cessé en 1609) et donc que l'Académie de Bonnel serait cet établissement d'enseignement fondé en 1598. L'argumentation fallacieuse, par laquelle il assimile l'ancienne Académie avec la nouvelle, lui permet de conclure que l'Académie de Bonnel doit être fermée. Il s'appuie pour cela sur le fait que les protestants n'ont pas le droit d'ouvrir un collège ou une académie (au sens d'établissement d'enseignement) sans en avoir reçu l'autorisation par lettres patentes royales : comme l'Académie de 1598 n'en avait pas et que l'Académie de Bonnel, selon Meynier, serait toujours celle créée en 1598, l'Académie de Bonnel serait en infraction et devrait donc être supprimée. Il suggère aux commissaires envoyés en 1662 pour enquêter sur les infractions des protestants de demander au responsable de l'Académie de leur fournir les lettres patentes qu'ils doivent selon son raisonnement posséder pour enseigner : comme ils n'en ont pas, ils n'auront plus qu'à dissoudre leur Académie.

Meynier n'ignore pas que le responsable de l'Académie répondra aux commissaires enquêteurs que son Académie n'est pas celle qui a été créée en 1598, qu'elle a un autre objet que l'enseignement, fixé par ses statuts, qu'elle n'est pas un établissement d'enseignement, que personne n'y enseigne, qu'elle n'a pas de professeurs. Meynier propose une parade insidieuse pour contrer cette réponse : si l'Académie de Bonnel est

⁵³ Selon Cabanel, le livre de Meynier a pour but « d'accompagner le travail de démontage que les commissaires catholiques ont entamé sur le terrain, ici dans les Cévennes et en Languedoc... Il vise ce qui touche au droit d'exercice du culte, qui entraîne toutes les autres questions, temples, cloches, écoles, annexes, cimetières... » (Cabanel, 1012, p. 556).

⁵⁴ Meynier, 1666, pp. 323-346.

présentée comme n'effectuant pas d'enseignement, alors que dans le monde protestant une Académie est (selon lui) toujours un lieu d'enseignement, c'est parce qu'elle a des enseignements clandestins. Il écrit en effet : « ou c'est une académie sans professeurs (sous-entendant que c'est absurde), ou s'il y a des professeurs ils n'enseignent point (sous-entendant que c'est tout aussi absurde), ou s'ils enseignent c'est si secrètement que l'on ne peut pas le découvrir »⁵⁵. Pour lui, il n'y a pas besoin de preuve pour condamner : il occulte le fait que le mot Académie peut signifier autre chose, même pour les protestants, et il lui suffit donc qu'une organisation protestante s'appelle Académie pour que l'on soit certain qu'elle dispense clandestinement des enseignements. Même sans preuve, l'Académie de Montpellier doit être dissoute.

Pour que son lecteur ne doute pas qu'il est possible que des enseignements cachés existent à Montpellier, Meynier affirme que :

« en lieux où il n'est pas permis d'avoir des Colleges, ils [les protestants] ont des classes secrètes, où ils enseignent la rhétorique & les lettres humaines, & afin de ne point estre surpris dans cette infraction, les Maistres enseignent tantôt dans une maison, tantôt dans l'autre, & toujours secretement »⁵⁶.

Il ajoute qu'il a existé un cas de ce type à Montpellier, et qu'il a été dévoilé l'année précédente :

« Pour une faute de cette nature, le Magistrat Catholique de Montpellier, l'an 1661, mit en prison pour quelques mois quelqu'un de ces Maistres cachez, que l'on dit n'estre pas devenus sages par ce chastiment et continuer d'enseigner en chambre »⁵⁷.

Meynier ne dit pas qu'il s'agit d'un enseignement dispensé par l'Académie, mais il signale ce cas pour convaincre que, si un tel enseignement clandestin a pu exister, il a pu aussi en exister qui aient été mis en place par l'Académie. Meynier utilise cet exemple pour réaffirmer que ce n'est pas parce que l'Académie dit n'avoir pas de professeurs qu'elle n'en a pas. Qu'elle en ait ou non, il veut qu'elle disparaisse, au besoin par le seul motif qu'elle pourrait en avoir. Les archives ne disent pas les effets que l'attaque de Meynier a produits à Montpellier, mais on peut concevoir les inquiétudes qu'ont vécues les Académiciens, que l'Académie ait ou non réellement organisé des cours clandestins⁵⁸.

Chappuzeau écrit que l'Académie a disparu « par l'inconstance de quelques-uns de ses membres ». Dans ce contexte, où l'Académie est accusée d'être hors-la-loi et menacée d'être supprimée parce qu'elle serait un repaire d'enseignants protestants, et alors que la politique du roi consiste désormais à pousser les protestants en dehors de la vie sociale, on peut sans difficulté imaginer que les académiciens protestants ont pu cesser de venir aux séances de l'Académie, et même les catholiques, qui ne pouvaient plus soutenir une société ainsi suspectée sans devenir suspects eux-mêmes. La dénonciation fallacieuse de Meynier n'est qu'une argutie, qui utilise l'obligation faite aux enseignants protestants pour condamner une société qui comporte des protestants.

En fait, Meynier avait accusé deux Académies de fonctionner en Languedoc sans avoir de lettres patentes, celle de Nîmes, qui était une académie au sens d'établissement d'enseignement, et celle de Montpellier, qui était ce que l'on appelle aujourd'hui une société savante. Les commissaires Boucherat et d'Escorbiac sont venus et ont fait leurs

⁵⁵ Meynier, 1666, p. 323-346.

⁵⁶ Meynier, 1666, p. 343.

⁵⁷ Meynier, 1666, p. 344.

⁵⁸ À ce stade des recherches, nous ne savons pas si elle en a ou non organisé.

enquêtes⁵⁹. En 1663, le Conseil du Roi examine les situations qui font encore problème. Pour Nîmes, où l'Académie continue alors à enseigner, le Conseil exige que les lettres patentes soient fournies dans les trois mois⁶⁰. Concernant Montpellier, le Conseil n'évoque même pas le cas, à l'évidence parce que l'Académie a cessé, « à cause de l'inconstance de certains membres » dira Chappuzeau⁶¹.

Simone Mazauric a précisé que notre Académie avait cessé avant 1666. Peut-être a-t-elle dû affronter des tracasseries dont il ne reste plus de traces aujourd'hui, mais en tous cas la mise au jour des tracasseries causée par l'accusation de Meynier permet de penser que sa disparition date plus précisément de 1662.

3.3. Un mystérieux document capitulaire de 1655

Il existe aux Archives départementales de l'Hérault un curieux document qui évoque l'existence d'une académie à Montpellier en 1655. Il s'agit d'un paragraphe contenu dans les registres capitulaires de la cathédrale Saint Pierre, qui rend compte d'une délibération du chapitre datée du 21 septembre 1655. Il n'est pas inutile d'examiner en son entier ce texte :

« Le dict sieur de Guillermin a dict que depuis quelque temps, s'estant formé une académie en ceste ville composée de plusieurs ministres et de personnes de la RPR, ils se sont assemblés chez Monsieur de Clauzel Fontfroide diverses fois de quoi ayant voulu prandre cognoissance auparavant que rien faire, il avoict receu une lettre de Monseigneur l'evesque de Lodève, nommé à l'evesché de ceste ville, qui luy mandoit d'empêcher la continuation de telles assemblées qui ne pouvoit estre que suspectes, pour le bien de la Religion Catholique et le service du Roy, suivant laquelle il estoit obligé de paroistre pour empêcher telles assemblées. « N'ayant rien voulu entreprendre sans ladvis du chappitre ». Surquoy le chappitre a remis audict sieur de Guillermin pour faire tout ce qu'il jugera a propos pour rompre la dicte académie et le cours de telles assemblées. »⁶².

Il n'a été retrouvé aucune autre information sur cette Académie de 1655, qui était donc composée de protestants, qui se réunissait chez M. Clauzel de Fontfroide, et qui indisposait les chanoines. On ne peut pas ne pas éviter de se demander s'il ne s'agirait pas de l'Académie de Bonnel.

Avant d'examiner cette question, il est nécessaire de rappeler le contexte qui explique pourquoi les chanoines veulent alors qu'une société composée de protestants disparaisse. L'historien Alexandre Germain affirme que, alors que le conflit entre les deux religions dure depuis un siècle, à Montpellier la rivalité n'a jamais été plus vive et plus irréconciliable⁶³. Le chapitre, qui dispose d'une prison annexée à la cathédrale, encourage les conversions, aide les congrégations à se développer, intervient dans le renvoi d'un maître d'école protestant, dans les affaires de la faculté de médecine, dans

⁵⁹ Cabanel, 2012, p. 548.

⁶⁰ Besnard, 1666, p. 305. Comme les lettres patentes ne seront pas fournies, l'Académie de Nîmes sera fermée en 1664.

⁶¹ En 1666, un arrêt du Conseil interdit aux protestants, même en association avec des catholiques « de tenir des académies pour les exercices de la noblesse », ce que l'on appelait aussi des « académies équestres » Besnard, 1666, p. 548.

⁶² Archives Départementales de l'Hérault, Registres capitulaires, 1650-1659, fol.471. Cité par Alexandre Germain, 1884. Évoqué mais sans citer la source (qui est sans doute Germain) par Guiraud, 1918, p. 806.

⁶³ Ibid., p. 234.

celles de la composition du consulat de la ville, et dans bien d'autres⁶⁴. Il apporte une attention particulière à renforcer la diffusion du dogme catholique : en 1654, il pourvoit d'orateurs rémunérés les églises des alentours ; en 1655, il autorise les dominicains à ouvrir des cours de théologie, à faire des conférences dogmatiques⁶⁵. Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant que les chanoines, qui ont entendu dire que des protestants tiennent une académie qui se réunit chez ce M. de Clauzel, aient pu être tentés de faire cesser ces réunions.

Mais de quel type de réunion s'agit-il ?

On pourrait penser qu'elle est une émanation du synode protestant qui s'est tenu à Montpellier en 1654. Ce synode avait en effet chargé une commission de préparer la première réunion, laquelle s'est réunie justement chez M. de Fontfroide. Mais c'était plus d'un an avant que les chanoines ne découvrent une autre Académie réunie elle aussi chez M. de Fontfroide. L'Académie que dénoncent les chanoines n'est donc pas la commission du synode.

On pourrait penser qu'il s'agit d'un simple colloque pour discuter d'un point de doctrine, et qui aurait été appelé abusivement « Académie ». Le document de 1655 dit que cette assemblée est composée de plusieurs ministres et personnes de la RPR : c'est ainsi que sont composés les colloques, mais il serait étonnant qu'un colloque se soit tenu cette année-là alors qu'un synode s'était tenu l'année précédente. Ce n'est cependant pas impossible.

On pourrait penser que ce que les chanoines appellent Académie et qui se trouve chez le protestant M. de Fontfroide serait ce que Meynier dénoncera en 1662 : des cours clandestins, non autorisés par des lettres patentes, donnés par des professeurs protestants à des enfants de famille protestantes qui ne veulent pas scolariser leurs enfants dans des collèges catholiques. C'est possible.

Une quatrième hypothèse doit être envisagée : il pourrait s'agir tout simplement de l'Académie de Bonnel. Mais, dans ce cas, alors qu'elle existe depuis environ six ans, pourquoi les chanoines ne demanderaient-ils sa suppression que maintenant ? La raison en est sans doute que la situation ne le leur permettait pas auparavant, et qu'elle le leur permet en 1655. En 1652, on l'a vu précédemment, le roi avait fait une Déclaration qui demandait que les droits des protestants soient respectés et qui menaçait les contrevenants de sanctions. Le gouverneur d'Aubijoux, représentant du roi, ne pouvait que faire appliquer cette Déclaration royale, et il n'aurait donc jamais donné satisfaction à une demande telle que celle des chanoines. Mais, en janvier 1654, d'Aubijoux s'aventure à participer à un duel malgré l'interdiction du roi ; le second de son adversaire est tué ; lui-même est lourdement condamné pour avoir désobéi au roi, qui en profite pour se débarrasser d'un ancien frondeur : il est dégradé de la noblesse et condamné à être pendu. Il se cache, jusqu'à ce qu'il soit pardonné en 1656 et meurt très peu après. En 1655 donc, il est absent de Montpellier, et personne n'imagine qu'il puisse revenir. L'Académie a perdu son protecteur : les chanoines ont pu saisir l'occasion pour l'attaquer de front et demander à l'évêque de l'interdire. L'académie signalée par les chanoines dans le document capitulaire de 1655 pourrait bien être celle de Bonnel.

Si c'est le cas, les chanoines n'ont pas réussi à la faire disparaître. L'évêque, qu'ils ont saisi, est certes nommé à Montpellier en 1655 mais il ne prend ses fonctions qu'en juillet 1657. Quand il arrive, c'est trop tard : un nouveau gouverneur a été nommé en février 1657, cinq mois plus tôt, Du Roure. Du Roure était un ami de d'Aubijoux, un

⁶⁴ Ibid., pp. 231-235.

⁶⁵ Ibid. pp.

proche de Gaston d'Orléans : comme on le sait, il ne cherche pas à supprimer l'Académie, bien au contraire puisqu'il demande à en devenir membre.

Si l'Académie qui se réunit chez M. de Fontfroide est bien celle de Bonnel, cela signifie qu'elle aurait connu des tracasseries avant 1661. À ce stade des recherches, le mystère du document de 1655 n'est pas levé, mais l'hypothèse qu'il évoque une attaque de l'Académie de Bonnel en raison de sa composition partiellement protestante semble la plus vraisemblable.

Conclusion : La nécessaire réinscription de cette académie dans l'histoire du mouvement académique montpelliérain

En résumé, nous disposons de quelques certitudes et de beaucoup d'incertitudes. Pour les certitudes, il est établi que l'académie a existé, qu'elle a été précoce, qu'elle était constituée par des règlements précis, que son secrétaire, Bonnel, était un passionné de la science nouvelle et qu'il était un républicain des lettres, qu'elle était célèbre et qu'elle avait fait parler d'elle. Pour les incertitudes, il faut citer la question des dates de création et de disparition, de sa composition, de ses activités au-delà des trois séances dont on connaît l'ordre du jour, des raisons de sa célébrité et de sa disparition, à quoi il faut ajouter le mystère du document capitulaire de 1655.

Simone Mazauric s'étonne que les Académies qui ont existé ensuite aient totalement occulté la mémoire de celle qui les avait précédées. Elle fait l'hypothèse que les hommes qui ont créé la Société Royale de 1706 ont peut-être « eu quelque peine à se reconnaître pour ancêtre une Académie où l'on a débattu de la pierre philosophale et de la poudre de sympathie », alors que ces sujets étaient devenus en 1706 résolument hors du champ scientifique. C'est possible.

Mais il y a sans doute une raison plus fondamentale qui explique cette occultation : en 1706, on était une vingtaine d'années seulement après la révocation de l'Édit de Nantes. Le culte protestant était interdit. Pour occuper des fonctions publiques, il fallait être catholique, et la plupart des protestants qui n'avaient pas pu émigrer avaient dû abjurer et se déclarer catholiques. Faire référence à la première Académie, qui avait existé à une époque d'avant la Révocation, où les protestants étaient encore nombreux à Montpellier, qui avait disparu après avoir été dénoncée pour avoir organisé des cours interdits et cachés pour des enfants de familles protestantes, était tout simplement impossible. Se dire les héritiers de cette première Académie aurait été suspect de nostalgie de l'avant-Révocation et aurait été pris par les autorités pour une provocation. Pour obtenir des Lettres patentes du roi, il fallait passer sous silence ce passé, et créer du nouveau. C'était une époque à oublier. Au cours des décennies suivantes, la même politique d'ostracisation du protestantisme s'est poursuivie pendant plusieurs décennies, jusqu'à la Révolution. De 1706 à 1789, rien n'aurait permis de réhabiliter la première Académie. Le temps a fini par effacer totalement la mémoire.

Pourtant la mission de cette première Académie, son organisation, son fonctionnement, tout cela est fidèle aux principes fixés dès la création des premières Académies à la Renaissance en Italie, et tout cela préfigure ce que seront les Académies à Montpellier jusqu'à aujourd'hui. Cette première Académie, active sans doute entre 1649 et 1662, est de la même famille que celles qui la suivront.

Elle est la première du mouvement académique montpelliérain.

SOURCES

Documents d'archives

Registres de l'Académie de Castres, 1648-1670, 212-213, 9-10, Archives Municipales de la ville de Castres.

Registres capitulaires de Montpellier, 1650-1659, fol.471, G 1747-1748, Archives de la ville de Montpellier.

« Décision d'un synode provincial du Bas-Languedoc sur les querelles théologiques, 1654 », in Bulletin de la Société sur l'Histoire du protestantisme français (1852-1865), vol. 10, n°1/2 (1861, janv.-fév.), p. 43-49.

Délibérations du Consulat de Montpellier de 1649 et 1657, Archives de la ville de Montpellier (reproduites in Ponsonailhe, Cf. ci-après)

Sources d'époque imprimées à l'époque :

BESNARD Pierre (1666), *Explication de l'Édict de Nantes par les autres édits de pacification déclaration et arrests et règlement*, Paris, Antoine Vitré.

CHAPPUZEAU Samuel (1667), *L'Europe nouvelle, ou relation nouvelle historique et politique de tous ses estats selon la face qu'ils ont à la fin de l'année 1666...*, Paris, Herman Widerhold.

CHAPPUZEAU Samuel (1667) *L'Allemagne protestante*, Herman Widerhold.

BOISSON Didier (2019), « Autour de l'application de la déclaration de 1656 : les arguments du jésuite Bernard Meynier et de l'avocat réformé Pierre Loride au début des années 1960 », in *Jésuites et protestantisme. XVI^e-XXI^e siècles* (en ligne). LARHRA, 2019. Disponible sur Internet : <https://doi.org/larhra/5898>. ISBN : 9791036543005. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.larhra.5949>.

CROZET François (1668), *Mémoires de Nicolas Chorier, de Vienne sur sa vie et ses travaux*, Grenoble, Imp. Prudhomme.

DESPEISSES Antoine (1677), *Les œuvres de M. Antoine Despeisses, avocat et jurisconsulte de Montpellier où tous les plus importants procès du droit romain sont méthodiquement expliqués*, tome II, J.A. Huguetau.

DIGBY Kenelm (1657), *Discours fait en une célèbre assemblée par le chancelier de la Reine de la Grande Bretagne etc. touchant à la guérison des playes par la poudre de sympathie*, Paris, Augustin Courbe et Pierre Moet.

DIGBY Kenelm (1658), *A late discourse made in a solemne assembly of nobles and learned men at Montpellier in France by Sr Kenelm Digby touching the cure of wounds by the powder of sympathy...*, London, R. Lowndes and T. Dovies.

FORMI Pierre (1644), *Traité de l'adiention ou cheveux de vénus*, Montpellier, Pierre Buisson.

FILLEAU Jean (1668), *Décisions catholiques ou recueil général des arrests rendus en toutes les cours souveraines de France ...*, Poitiers, Imp. Jean Fleurieau.

GARIEL Pierre (1665), *Idée de la ville de Montpellier*, Montpellier, Daniel Pech.

GOULAS Nicolas (1879), *Mémoires*, tome II, Paris, Renouard.

MEYNIER Bernard (1662), *De l'exécution de l'Édit de Nantes et le moyen de terminer dans chaque province le grand différend et ses principales suites*, Pézenas, Jean Martel.

Sources d'époque imprimées postérieurement :

LULLIER Claude Emmanuel, LECOIGNEUX François de (1875), *Le voyage de Chapelle et Bachaumont*, Paris, Delangle.

COSNAC Jules de (1857), *Mémoires de Daniel de Cosnac*, tome 1, Renouard.

DELORT André (1886), *Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au XVII^e siècle (1621-1693)*, tome premier, Montpellier, Martel.

DEVIC Claude, VAISSETE Joseph (ed.) (2006), *Histoire générale du Languedoc*, 1730-1745, 16 volumes, Privat, réimp. de l'édition Tchou 1936.

DIGBY Kenelm (1827), *Private memoirs of Kenelm Digby, written by himself*, London, Saunders and Otley.

ROOS Jean-Marie (ed) (2015), *The correspondence of Dr Martin Lister (1639-1672)*, vol.1, 1662-1667, Brill, Boston.

ROSSET Thomas de (1866), *Les portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier*, Paris, 1860 ; Genève, Gay et fils.

TANNERY Paul, DE WAARD Cornélis (1932-1988), *Correspondance du Père Marin Mersenne, religieux minime*, CNRS, vol. 17.

Bibliographie :

ADAM Charles, (1897) « Le Père Mersenne et ses correspondants en France », in *Bulletin historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1896, Imprimerie Nationale, 1897, p. 486 sqq.

AMALVI Christian, PECH Rémy (dir) (2015), *Histoire de Montpellier*, Privat.

BARRAL Marcel (1985), « Montpellier d'Isaac Despuéch "le Sage" à l'abbé Favre », les influences d'un milieu urbain provincial sur la production du texte littéraire occitan et français aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue des Langues romanes*, n°1, 1985, p. 51-71.

BAUMEL Jean (1976), *Montpellier au cours des XVI^e et XVII^e siècles, Les guerres de religion (1510-1685)*, Montpellier, Causse.

BLANC Paulin, (1841) *Notice sur un livre très rare et très peu connu intitulé "Les portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier et d'une vieille demoiselle"*, Montpellier, Martel.

BLANC Yves (Mme) (1942), « D'Assoucy, Chapelle, Bachaumont et M. d'Aubijoux », in *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, tome 72, pp. 189-206.

CABANEL Patrick (2012), *Histoire des protestants de France, XVI^e-XXI^e siècle*, Fayard.

CALDICOTT C.E.J. (1981), « Introduction », in Daniel Guérin de Bouscal, *Le gouvernement de Sancho Pança*, Droz.

- CALDICOTT C.E.J. (1987), « Les séjours de Molière en Languedoc », in *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1987/6, n°87, p. 984-1024.
- CHABBERT Pierre (1967), « Fermat à Castres », in *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, t. 20, n°4, p. 337-348.
- CHABBERT Pierre (1971), « L'Académie de Castres », in *Revue du Tarn*, juin 1971, p. 171-194.
- CHABBERT Pierre (1987), « Problèmes scientifiques évoqués à l'Académie de Castres », in CHABBERT Pierre (éd.), *Études historiques sur Castres et sa région*, Société culturelle de pays castrais, 2011, p. 53-61.
- CHEVALIER Alain (1993), « Le goût des collectionneurs montpelliérains au XVII^e siècle », in *Études héraultaises*, N°S.9, pp. 33-38 (en ligne : <http://www.etudesheraultaises.fr/>).
- CHOLVY Gérard (dir) (2001), *Histoire de Montpellier*, Privat.
- COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique (1984), « 34 MONTPELLIER, collège de plein exercice », in COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique (éd.), *Les collèges français, 16^e-18^e siècles. Répertoire 1 – France du Midi*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, p. 460-366 (Bibliothèque d'histoire de l'Éducation, 10)
- (en ligne : https://www.Perseec.fr/doc/inrp_0000_0000_1984ant_10_1_7040).
- CORBIÈRE Philippe (1861), *Histoire de l'Église réformée de Montpellier depuis son origine jusqu'à nos jours*, Lib. Poujol et Lib. des protestants.
- CORNETTE Joël (2016), *Absolutisme et lumières*, Hachette.
- D'AIGREFEUILLE Charles (1787), *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Montpellier, Martel.
- DULIEU Louis (1980), « Compte rendu de la Société montpelliéraine d'histoire de la médecine de l'année 1979 », in *Histoire des Sciences médicales*, 14, n° 1.
- DULIEU Louis (2015), *La médecine à Montpellier*, vol. 3 *Époque classique*, Les Presses universelles, 1983.
- FULTON John F. (1960), « Sir Kenelm Digby, F.R.S. (1603-1665) », in *Notes and records of the royal Society of London*, vol. 15, juillet 1960, p. 199-210.
- FUMAROLI Marc (2015), *La République des Lettres*, Gallimard.
- GACHON P. (1800), *Quelques préliminaires de l'Édit de Nantes en Languedoc (1661-1685)*, Toulouse, Privat.
- GERMAIN Alexandre, (1853-63) « Les commencements du règne de Louis XIV et la fronde à Montpellier », in *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 1^{ère} série, vol. 3, 1853-63, p. 579-602.
- GERMAIN Alexandre (1876), « Pierre Gariel, sa vie et ses travaux, 1584-1674 », in *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, tome VI.
- GUIRAUD Louise, (1918), *Études sur la réforme à Montpellier*, Vialat.

- HAAG Eugène, HAAG Émile, (1846-1859), *La France protestante, ou vie des protestants français qui ont fait l'histoire*, Paris, Paris-Genève, Cherbuliez (10 tomes).
- IROUSSOU Louis (1934), « La pharmacie à Montpellier avant les statuts de 1572 » (suite), in *Revue d'histoire de la pharmacie*, 22^e année, n° 86, p. 265-305 (en ligne : http://persee.fr/doc/pharm_0035-2349_num_22_86_10051).
- IROUSSOU Louis, (1947) « Quelques Montpelliérains collectionneurs de curiosités », in *Revue d'histoire de la pharmacie*, 35^e année, n° 119, p. 232-235.
- KOIRÉ Alexandre, *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Gallimard.
- LAFAGE Valérie (1973), « Montpellier, ville de sûreté protestante », in *Bibliothèque de l'École des Chartes (1598-1629)*, t. 160, n° 202, p. 575-590.
- LAROQUE L. de (1877)., *Professeurs et agrégés de droits à la faculté de droit de Montpellier (Hérault)*, monographie, Imp. Centrale du Midi, 1877 (réimprimé par la faculté de droit de Montpellier sous le titre *Professeurs et agrégés de droits à la faculté de droit de Montpellier (1160-1791)*, 2018).
- MARTY-LAVAUX Charles (1861)., *De la langue de Corneille*, Hachette.
- MAURAN Philippe (2014), « Le ballet des incompatibles (Montpellier-1655) ou l'État du Languedoc en 1655 », in *Dix-Septième Siècle*, 2014/4, n°265, p. 691-707.
- MAZAURIC Simone (1997), *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle. Les conférences du Bureau d'adresse de Théophraste Renaudot, (1633-1642)*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- MAZAURIC Simone (2009), *Histoire des sciences modernes*, Armand Colin.
- MAZAURIC Simone (2012), « Samuel Sorbière, un républicain des lettres nîmois », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, n°27, janvier 2012, p. 40-55.
- MAZAURIC Simone (2017a), *Le physicien nîmois Claude Guiraud (1612-1657) et la vie savante dans le midi réformé*, Honoré Champion.
- MAZAURIC Simone (2017b), « Un républicain des lettres réformé : le physicien nîmois Claude Guiraud (1612-1657) », in *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^eme série, tome LXIX.
- MAZAURIC Simone (2021), « Une Académie très discrète : l'Académie de Montpellier (1648 ? – 1665 ?) », in *Dix-Septième siècle*, n°12.
- MEYER Anne-Laure de (2017), *Sir Kenelme Digby (1603-1665), un penseur à l'âge du baroque*, Thèse de doctorat (publiée en 2021, éd. Honoré Champion).
- MILLER John (1983), « Les États du Languedoc pendant la Fronde », in *Annales du Midi*, t. 95, n°161, p. 45-65.
- NIDERST Alain (1976), *Madeleine de Scudéry, Paul Pélisson et leur monde*, PUF.
- PINTARD René (1983), *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Slatkine.
- PONSONAILHE Charles (1883), *Sébastien Boudon, sa vie, son œuvre*, Paris, Bureau de l'Artiste.

- POPKINS Richard. H, *The high road to pyrrhonism*, Hackett.
- ROCHE Daniel (1978), *Le siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, tome 1, EHESS.
- THOMAS Jack (2002), « Rendre ceux de la RPR invisibles », in Nicolas Lemaître (ed), *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, CHTS, pp. 106-122.
- VIALA Alain (1985), *Naissance de l'écrivain*, Éd. de Minuit.
- WALCHENAÏR C.-A. (1841), « Sur les Ranchin », in *La Mosaïque du Midi*, 5^e année, Toulouse, p. 345-360.
- WAQUET Françoise (1989), « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 147, p. 47.
- YATES France, *Les académies en France au 16^e siècle*, PUF, 1966.

ANNEXE 1 :

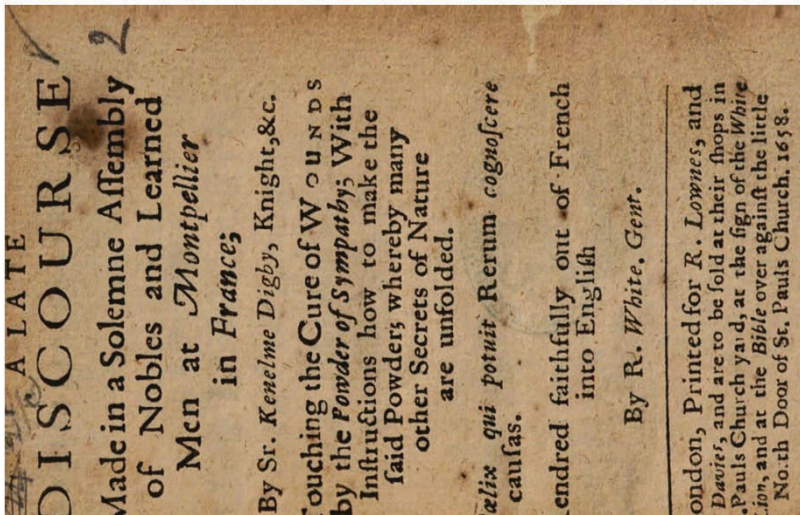
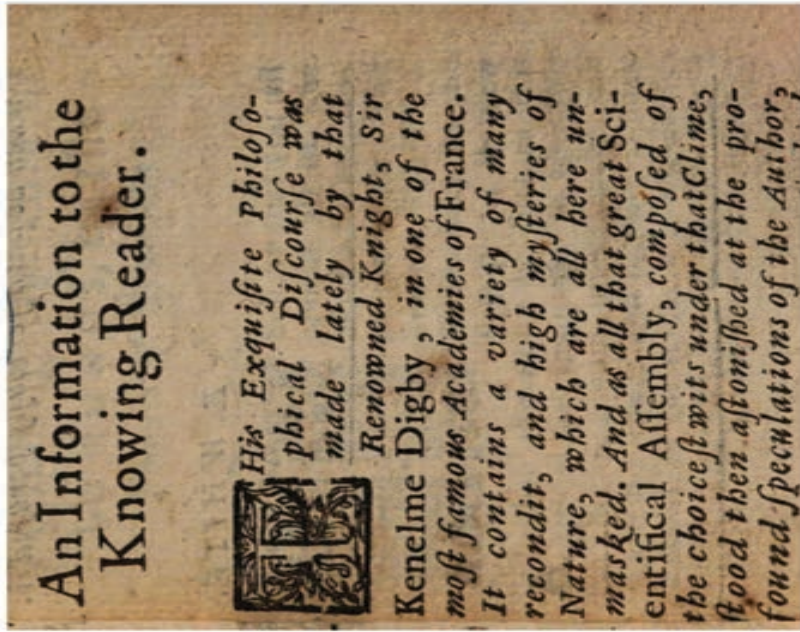
Chronologie de la première académie de Montpellier.

- 1598 : Édit de Nantes.
- 1522 : Siège de Montpellier par Louis XIII.
- 1629 : Paix d'Alès (ou Édit de grâce).
- 1641 : Bonnel convainc le protestant Sorbière de ne pas s'éloigner de la religion
- 1643 : Bonnel fréquente le mathématicien protestant Deschamps.
- 1644 : Le protestant Formi cite Bonnel dans un livre.
Gaston d'Orléans devient Gouverneur du Languedoc, et D'Aubijoux Gouverneur de Montpellier.
- 1645 : Révolte des femmes à Montpellier.
- 1646 : Bonnel correspond avec le savant parisien Mersenne.
- 1648 : (19 novembre) : Première séance de l'Académie de Castres.
(31 décembre) : Bonnel assiste à une séance de l'Académie de Castres, accueilli par Ranchin de Castres.
- 1649 : Trois Ranchin de Montpellier assistent à plusieurs séances de l'Académie de Castres. Le gouverneur d'Aubijoux propose au peintre Sébastien Bourdon de créer une académie à Montpellier.
Accord enthousiaste du Consulat de la ville pour accompagner financièrement la création d'une académie de peinture « et autres gentilles d'esprit ».
Refus de Bourdon.
- Constitution probable de l'Académie de Montpellier, avec Bonnel pour secrétaire.**
- 1652 : Déclaration de Louis XIV exigeant le respect des droits des protestants.
Sur décision du Conseil du roi, le Consulat de Montpellier devient mi-partis (moitié protestant, moitié catholique).

- 1655 : Probable demande de suppression de l'Académie par les chanoines de Montpellier.
- 1656 : Déclaration de Louis XIV qui revient sur celle de 1652.
- 1657 : Bonnel assiste à trois séances de l'Académie de Castres.
Digby participe à trois séances de l'Académie. (et donne une conférence dans l'une d'elle).
- 1658 : Du Roure devient Gouverneur de Montpellier.
Publication du livre de Digby qui évoque « la célèbre assemblée de Montpellier, « une des plus fameuses académies de France ».
- 1658 : Séjour d'Oldenburg à Montpellier : rencontre avec Pradilles et d'autres « beaux messieurs ».
- 1660 : Passage du roi à Montpellier.
Mort de Gaston d'Orléans.
Limogeage de Du Roure.
Conti Gouverneur du Languedoc et Castries Gouverneur de Montpellier.
- 1661 : Mort de Mazarin.
Début du règne personnel de Louis XIV
Début de la politique d'éradication du protestantisme.
- 1662 : Publication du livre de Meynier qui dénonce fallacieusement l'Académie de donner clandestinement des cours interdits aux enfants protestants.
Délitement probable de l'Académie de Montpellier (« inconstance de plusieurs de ses membres »).
- 1667 : Publication du livre de Chappuzeau qui précise que l'Académie a cessé d'être.

ANNEXE 2

Les ouvrages qui attestent l'existence de l'académie de Montpellier au milieu du XVIIème siècle



3

L'EVROPE VIVANTE,

O V

RELATION NOUVELLE, HISTORIQUE & POLITIQUE DE TOUS SES ESTATS,

*Selon la face qu'ils ont sur la fin de l'année M. DC. LXVII.
REPRESENTÉE EN DIVERS TABLEAUX,
Qui se decouvrent.*

L'Etranger, la Qualité, le Commerce, les Forces, les Révolutions,
la Religion, le Gouvernement, les Pretentions, & les Interets :

Suivent

DES PORTRAITS ET DES ALLIANCES DES ROYS ET DES PRINCES,

Où il est traité

De l'Etat de leurs Cours, Du Genie de leurs Peuples,
Des Vniversitez & Bibliothèques célèbres,
Des Académies d'Eloquence, &
Des Personnes illustres dans chaque Profession.

AVEC VN RECVEIL

*De Chosez les plus Memorables qu'il s'est passées dans l'Europe depuis la
Paix Generale; Des Révolutions; Des Prodiges; Des Guerres; Des
Attentats; Des Traitez de Paix; Des Grands Desseins; Des
nouvelles Decouvertes; Des Allions Solumelles; Des
Morts; Des Naissances; Des Mariages Illustres.*

1693

A GENEVE.

Pour JEAN HERMAN WIDERHOLD.

M. DC. LXVII.

Avec Privilège du Roy Tres-Christien.

33

LA FRANCE

il est dans la Prouince. Les plus celebres de ces
Messieurs que ie connois de reputation, sans
faire tort aux autres, qui ont aussi beaucoup
de merite, sont Messieurs Bochart Vniuersel dans
les belles Lettres, & vn tresor inepuisable des Lan-
gues Orientales. Grentemai, qui entend parfaite-
ment tous les Dialectes de la Langue Grecque,
Huet, qui le suit de pres. Vngem, habile Critique
& grand Medecin. Grain-d'orge, subtil Philo-
sophe. Haley, pour la Muse Latine, & de la Lurze-
ne-Garabi pour la Françoisé ont de grans ta-
lens.

Ie viens de parler d'vne Compagnie qui subsiste
encore, & ie ne puis m'empêcher de faire riuire
icy vne autre Societé qui n'est plus par'inconstan-
ce de quelques vns de ses membres, & qui a fait
quelque bruit d'ans l'Empire des Lettres, tandis
qu'elle estoit sur pié. C'est la celebre Academie
de Montpellier, composée de vingt & quatre
Seigneurs de tous Ordres, de gens d'Eglise, de Con-
seillers de Cours Souueraines, de Iuriconsultes,
de Medecins, de Mathematiciens, & de Curieux.
Monseigneur du Roire Lieutenant de Roy dans la
Prouince de Languedoc voulant étre de leur corps,
& presider à son tour, & il signa dans le Livre qui
contenoit leurs reglemens, conformes à ceux de
l'Academie de Castrés, de laquelle ils les auoient
empruntez,

319

IV. TABLEAU.

empruntez. L'illustre Cheualier Digby Chancelier
de la Reine d'Angleterre souhaita aussi d'étre vn de
ses membres, & assista à trois seances avec vne satis-
faction reciproque, comme ie l'ay appris d'vn de mes
amis. En la premiere, où il fut amené par Monsieur
Comel Secretaire de la Compagnie, & l'vn des grans
Mathematiciens du Siècle, Monsieur de Pradilles
vn des habiles du Corps se trouua Moderateur, &
en examina, *Si la Pierre Philosophale est possible.* En la
seconde, *Si le Monde est de toute éternité.* Et en la troi-
sième cet illustre Chancelier prononça ce docte Dis-
cours qui se trouua imprimé *sur La Poultre de Sympa-
rie,* & qui fit voir la vaste estendue de son esprit. Il
mourut à Londres l'esté dernier, & a laissé à Paris
ne Bibliothèque de dix huit mille Volumes, beau-
coup de sa gloire, & de l'ambition qu'il auoit
de tout sçauoir.

Le Roy qui veut porter à son comble la felicité
de la gloire de la France, outre l'illustre Academie
françoise, qui travaille plus presentement à con-
seruer la Langue dans sa pureté, qu'à luy chercher
d'autres ornemens, veut établir vne Société de
seigneurs hommes, qui sera composée de Mathe-
maticiens, de Medecins, d'Historiens & de Phi-
losophes, dont toute l'occupation doit étre de
exerciter les Arts, de faire de nouvelles ex-
periences, & d'inuenter des Machines. Cet Eta-